

Même séance - Un membre a représenté que n'ayant point de maison commune, il était nécessaire d'avoir une maison séparée pour les affaires de la Commune et la tenue des Conseils municipaux, pour que le Conseil soit libre, dans ses séances et pour le dépôt de tous les papiers de la mairie.

Il convient de louer une chambre. Le loyer sera de 20 F.

Même séance - Il est décidé de nommer un secrétaire pour aider le maire, au traitement de 20 F par an (le secrétaire trésorier avait été supprimé l'année précédente).

Et de faire un rôle pour rembourser les sommes empruntées aux habitants pour l'achat de la Cure et de la Chapelle.

Même séance de 1820 - Il est observé que l'instituteur primaire de la Commune a négligé depuis longtemps, même dès le moment qu'il a été nommé de s'acquitter de ses devoirs, que les travaux journaliers auxquels il se livre pour la culture de ses biens, prennent tout son temps. Qu'il est parvenu à M. le Maire des plaintes souvent répétées contre lui. Que depuis qu'il est chargé de l'instruction, il n'a fait aucun élève qui sache passablement lire.

Le Conseil arrête que le Comité d'Instruction de ce Canton sera invité à examiner le candidat qui sera présenté par M. le maire et à lui donner son avis pour le remplacement de l'instituteur actuel.

Même séance - A été représenté par M. le maire qu'il y a des délits considérables dans les bois communaux et notamment dans le bois de la Forêt. Que le garde des dits bois ne fait aucun rapport, qu'il a des correspondances avec les habitants des fermes environnantes. Que d'après des rapports qui ont été fait, que le garde s'est permis de donner des permissions de coupes de bois et y aller avec des voitures, ce qui est prouvé.

Le Conseil arrête qu'il soit nommé un autre garde au lieu et place du garde actuel pour la conservation des bois communaux séparément.

Que les dits bois sont éloignés des Bois Royaux* de trois quarts de lieues et le bois communal du Cotat Saint BLAISE est éloigné d'une lieue et demie des autres bois.

Novembre 1820 - Jean Martin dit La Violette, garde champêtre est nommé ouvrier responsable de la coupe d'affouage des bois communaux pour 1821.

Mars 1821 - Edme Martin PLAÏT, demissionne des fonctions de maire en raison de santé et grand âge.

Juillet 1821 - Maitre Gaspard BOYER suppléant du juge de paix du canton de NOYERS, transporté dans la Commune de Sainte VERTU y procède à l'installation de Nicolas BOUILLE, propriétaire en cette Commune et nommé maire par arrêté de M. le Préfet.

Jean BERTHAULT est nommé adjoint.

* (Bois de Berge).

Février 1822 - Le Conseil municipal réuni avec les cinq membres du Conseil Fabrique et M. SERGENT, curé desservant, ont délibérés que l'église de Saint MEDARD serait démolie à la réserve du Coeur où est l'haute qui servirait d'Oratoire et que cette démolition se puisse faire dans un an par les habitants, par corvée. Les matériaux placés pour être vendus au profit de la Commune pour subvenir au paiement du presbytère et de la nouvelle église servant de succursale.

A la réserve de prendre des matériaux pour placer la cloche de l'ancienne église.

Mai 1822 - Un membre a dit qu'il était urgent de pourvoir au remboursement de 2000 F avec les intérêts depuis quatre ans, dû pour l'acquisition du presbytère et de la chapelle.

Que la commune étant dépourvue de toute ressource et étant dans la détresse, Le Conseil considérant le grand besoin qu'elle a demandé à M. le sous Préfet et le prie bien instamment d'avoir égard à ce que la Commune de Sainte VERTU puisse toucher favorablement vu les sacrifices qu'elle a fait, des secours que la bienfaisance du gouvernement veut bien faire à ses administrés, et qui dans le cas où ces secours seraient insuffisants. Le conseil demande que la rente de 86 F due par le gouvernement à la Commune soit vendue pour parfaire le remboursement ci-dessus expliqué.

Juin 1822 - Même délibération que ci-dessus avec prévision de construction d'un clocher à la nouvelle église en réemploi des bois et pierres de l'ancienne église.

Septembre 1822 - Au sujet du remboursement des avances faites par des particuliers à la Commune pour l'achat de la Chapelle Saint PIERRE et qui se montent avec les intérêts depuis 4 ans à 2400 francs. Le Conseil décide que la somme sera répartie au marc le franc entre tous les contribuables.

Mais sept forains et le sieur ROUSSEAU ayant dit qu'ils ne paieraient point de contributions à cet égard, le sujet reste sans solution.

Pluviose an 5 - On vérifie à la mairie si les mesures à mesurer le grain détenues par les propriétaires du pays sont justes.

13 mai 1823 - Un membre a dit : Vu la générosité de 14 habitants qui ont bien voulu, par amitié envers la Commune. Il y a plus de cinq ans faire une avance de 2000 F, sous promesse de la dite Commune de rembourser dans les 4 ans. Et que depuis cette époque la Commune n'a fait aucune solution tant en principal qu'intérêts concernant l'acquisition du presbytère et chapelle. Quoi que cependant ses habitants eussent bien désirés d'y satisfaire. Mais comme ne pouvant pas s'imposer de ses Revenus, elle n'a pu faire aucune chose à cet égard. Que la plus grande partie de ceux qui ont fait cet avance sont dans le besoin, et qu'ils pressent de vive voix, M. le maire à les faire rembourser. Le conseil demande à être autorisé par M. le Préfet à toucher une somme de 770F 20 qui reste en la Caisse de Service et de vendre la rente 90 francs due par l'état afin de pouvoir définir cette affaire qu'est très urgente.

Juin 1823 - Un membre a dit que vu l'arrêté du Conseil de Fabrique qui n'offre aucune ressource pour la construction du nouveau clocher qui se monte à 602 F 80 outre les murs de clôture du cimetière qui se monte à 351 F 61. Le Conseil dit qu'il à 200 centimes à prendre sur la caisse de service pour la construction du clocher, et qu'on remettre à plus tard le mur du cimetière et le choeur de l'ancienne église.

Pour diminuer le prix du clocher, la commune s'oblige de fournir des futaillies pour la couverture au lieu de tuiles.

Janvier 1824 - La commune de Sainte Vertu prie bien avec instance et soumission les magistrats supérieurs de la maintenir dans ses droits de parages qu'elle à toujours eu depuis un temps immémorial, tant dans les bois communaux, sans interruption, que dans la forêt de Berge située sur sont territoire et appartenant au Gouvernement interdite seulement depuis 5 ou 6 ans. La défense d'y mener les bestiaux porte un grand préjudice à la Commune. Ce serait une oeuvre de bienfaisance et de charité exercée envers les malheureux cultivateurs qui dans tous les cas se soumettent aux règlements forestiers.

(Le bois de Berge appartenait au prieuré de Sainte VERTU, à la Révolution il était devenu bien national).

10 Mai 1824 - Le maire est autorisé à diriger les corvées pour la construction du clocher.

16 Février 1823 - Est comparue devant nous Nicolas BOUILLE maire et en présence de Jean BERTHAUX, adjoint, Demoiselle Denise GARNIER agée de 31 ans. Laqu'elle nous a déclaré qu'elle était enceinte de cinq mois environ des oeuvres de Jean MATHIEU fils et que son intention était d'en faire un bon usage.

10 mai 1824 - Liste des 14 citoyens prêteur à la Commune pour l'acquisition de la Chapelle et du presbytère qui seront remboursé, dans l'année, d'un huitième.

Août 1824 - Le Conseil décide de construire le clocher devant la porte de l'église, les murs de cette église ne pouvant supporter le poids d'un clocher.

Nous Préfet de l'YONNE, Gentil homme de la Chambre du Roi Maître des requêtes au Conseil d'Etat, Officier de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur. Avons nommé M. BOUILLIER NUS CLEMENT membre du Conseil Municipal en remplacement du sieur GUERIN Jean démissionnaire.

Mai 1825 - Louis TRIDON est nommé Maire en remplacement de BOUILLIER, dé-cédé. Pour faire face aux dépenses de construction du nouveau clocher le Conseil demande de continuer à louer les 6 ha 79 défrichés aux Epinottes depuis sept ans un lieu d'y planter des glands comme il avait été prévu.

1826 - La construction du clocher à coûté 2367 F 64.

1828 - L'Adjoint Jean BERTHAULT est nommé maire, Jean Baptiste PLAÏT est nommé adjoint, remplacé par BECHINAT Jérôme en 1831.

1828 - Transmis à M. le Sous Préfet pour avis, la délibération ci-dessous déjà envoyée il y a sept ou huit ans et restée sans réponse, au sujet des usurpateurs sur les propriétés communales.

Jacques LAMAS a planté il y a quelques années 4 noyers sur le chemin près la porte d'en haut, il doit en être désisté.

Jacques Vincent LAMAS cordonnier occupe une place par des fagots et un noyer que ses ancêtres ont planté sur cette place, devant l'église et le presbytère, il doit en être dessaisi.

Jean Nicolas MATHIEU jouit d'une place auprès du grand pont, laquelle est complantée en saules, même que la Commune y en a planté, il doit en être dépossédé.

Edme MANDROT s'est emparé d'une place au milieu de la Commune lieu dit sur la poterne, dans laquelle place il a fait bâtir sur une partie et sur l'autre y dépose du bois, Le conseil est d'avis qu'il en paie une redevance annuelle.

Et enfin Edme BLOT s'empare d'une partie d'une place appelée la Creuse Saint MEDARD dans laquelle il y élève de la vigne. *

1828 Plantations - La commune décide de planter 50 noyers le long du chemin de NITRY et 30 pleupliers près du grand pont, sur un plan communal situé aux Epinottes non réservé au paturage environ 2 hectares en chêne et malsaule par an et pendant 5 ans ce qui ferait 10 hectares au total.

Septembre 1828 - Sur la délimitation du finage de Sainte VERTU et AIGREMONT ~~est~~ est proposé comme limite facile, le chemin de NITRY et le chemin d'AUXERRE comme étant une ancienne limite.

29 Août 1830 - Tous les citoyens de 18 à 60 ans, réunis à la mairie, nomment et organisent une compagnie de Garde Nationaux.

Septembre 1830 - Le maire et les conseillers Jurent fidélité au nouveau Roi obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume.

Il a été acheté un drapeau et on vote 25 F pour les dépenses de la Garde.

Juin 1831 - On a décidé que le 1er bataillon de gardes nationaux du canton de NOYERS qui est composé des Communes de Sainte VERTU, NITRY, POILLY, MOLAY, ANNAY, FRESNES et MOULIN est maintenu et que le point central de la réunion est fixé à ANNAY, lequel est composé de 743 hommes, le canton de NOYERS ayant deux bataillons qui sont convertis en une légion.

Pour l'instruction du bataillon, tant pour l'achat du drapeau, registre, papier, frais d'impression de billets, habillement, un tambour major, bois, chandelle, frais de bureau du conseil de discipline que dépenses imprévues, on a proposé une somme de 790 F et que chaque Commune doit contribuer à proportion de sa population.

Novembre 1831 - Un des membres a dit que le sieur Jean Brice JACQUILLAT demeurant à POILLY, acquéreur du moulin de Sainte VERTU se permet d'intercepter l'abreuvoir de la porte d'en bas en le creusant extraordinairement et jetant les déblais de gauche et de droite.

A la demande du sieur JACQUILLAT la Commune avait déjà fait enlever 200 voitures de déblais de cet abreuvoir et 25 voitures à l'abreuvoir du dessus du moulin, et de plus le sieur JACQUILLAT menace de procès l'individu qui fera boire son bétail à l'abreuvoir, et qui sera pris par son garde.

La commune demande à ses administrateurs supérieurs de l'aider dans cette malheureuse position.

Février 1832 - La Commune reçoit 4 sabres pour les Officiers du bataillon des Gardes Nationaux.

Prévention contre le Choléra qui s'est manifesté à PARIS.

Art. 1° - Il est expressément recommandé aux propriétaires d'enlever les fumiers et les transporter dans la campagne d'ici au douze de ce mois.

Art. 2° - D'enlever les dépôts de boue de dedans les cours et nettoyer les écuries fréquemment.

Le Comité de salubrité, composé du maire et des chirurgiens doit se rassembler jeudi prochain pour donner avis de la bonne exactitude que les habitants auront eu à cet effet.

Les propriétaires de bestiaux envoyés dans les bois communaux sous le bâton du pâtre sont tenus de mettre une sonnette au cou de leurs bestiaux sous peine d'amende.

1832 - Considérant que les plantations de chênes et malsaules effectuées aux Epinottes en 1829 et 30 sont en partie manquées par l'effet de l'inconstance des temps, il est demandé au Préfet une allocation pour aider à l'achat de 15000 plants de chênes et malsaules qui seraient plantés par appel volontaire des habitants.

Mai 1832 - En vertu de la loi concernant la distribution de 5 millions pour les travaux d'utilité communale. La commune demande à participer aux secours de la bienfaisance du gouvernement pour la reconstruction du grand pont (cinq travées) refait en bois il à 28 ans, aujourd'hui menaçant ruine, qui coûterait environ 5000 F, et pour la construction d'une sacristie à l'église et réparation du plafond se montant à 300 F.

Octobre 1830 - Publication de la Charte Constitutionnelle. Nous maire .. nous sommes transporté devant la porte de l'église à l'issue de la grand messe, avons d'abord affiché la Charte Constitutionnelle de 1814 et ensuite avons fait la publication d'icelle. Laquelle publication a été terminée par des acclamations de Vive le Roi Louis PHILIPPE.

1832 - Le maire prévient que cette année, il n'y aurait pas de ban de vendange. En conséquence il est permis à tous les propriétaires de vigne de vendanger quand bon leur semblera. Mais il est fait défense à qui que ce soit d'aller dans les vignes des autres sous aucun prétexte.

1833 - Reconstruction du grand pont - Le corps municipal prie instamment M. le Sous Préfet de prendre en considération la malheureuse position de la Commune. Cette reconstruction devant se monter à 6544 F non compris les honoraires de l'architecte.

1833 - Copie de l'acte d'acquisition de la Chapelle et du presbytère acheté 5000 F des héritiers de Pierre GERVAIS Petit prêtre desservant la Commune de Sainte VERTU, acte dressé par CHARBONNE notaire à ANNAY en date de mai 1818.

Juin 1833 - Le maire, soussigné après s'être concerté avec plusieurs Notables de la Commune, concernant l'usage annuel de mettre en regain un climat de la prairie pendant un temps limité pour l'utilité des propriétaires de bestiaux.

Considérant que cet usage ne doit point tomber en désuétude.

Arrêté : Art. 1° - Il est fait défense à qui que ce soit de mener paître aucun bétail de quel que pièce que ce soit dans le climat du pré des sau-mons avant une époque que le maire désignera lorsqu'il en sera utile et nécessite pour le bien général de la Commune.

Art. 2° - A cet effet le garde champêtre est tenu de veiller exactement à toutes les contraventions au présent arrêté, et d'en dresser procès verbal.

1834 - Jean Baptiste LABOSSE, sergent de la Garde Nationale prête serment ainsi que les autres gradés.

Conformément à la loi du 6 octobre 1791 - Le conseil arrête que pour jouir de la vaine pâture, chaque propriétaire n'aura droit qu'a une tête de gros bétail par 4 ha de terre labourable possédée ou exploitée, et une tête de bête à laine par ha.

22 août 1835 - Le Conseil délibère sur la mauvaise qualité de la pierre employée dans la construction du grand pont. (pont des métairies)

Il est dit que l'entrepreneur emploie de la pierre d'YROUERRE gélisse et tendre qui n'est pas du franc banc, et qu'il a proposé de prendre la pierre à GRIMAUULT moyennant 1200 F en plus de la soumission. Le Conseil dit qu'il y a de la bonne pierre à YROUERRE, à condition de la prendre dans le franc banc, attendu qu'il y a plusieurs ponceaux construits dans la contrée depuis plusieurs années et même les pilles du dit pont en sont construits et d'une solidité parfaite.

Le conseil décide de contraindre l'entrepreneur a utiliser la bonne pierre d'YROUERRE et même a démolir l'arche déjà construite.

Ordonnance du Roi du 25 mars 1838 - Arrêté du Préfet ordonnant aux communes de devenir propriétaires de leur maison d'école. Le Conseil reconnaît qu'il est urgent d'en faire l'acquisition où d'en faire construire, mais la Commune est déjà imposée extraordinairement de 640 F par an pour la construction du pont et jusqu'à la fin de 1839.

Il est toutefois proposé de construire une maison d'école et une maison communale devant l'église.

1838 Juin - Arrêté municipal enjoignant aux propriétaires de chiens de les mettre à l'attache ou un bâton au cou de la longueur d'un mètre, afin de mettre obstacle aux délits qu'ils commettent dans les vignes.

Chemin des Pitriots au travers du parc appartenant à PETION demeurant à EPINEUIL et acquis de M. ROZE imprimeur à TONNERRE.

Le Sieur PETION interceptant le chemin par des murs, le Conseil délibère que ce chemin a toujours existé pour déblaver les prés et terres et qu'il est porté sur le tableau des chemins déblavés.

Novembre 1838 - Le Conseil accepte le devis de construction de l'école se montant à 5003 F 89 mais vu le peu d'aisance de la Commune demande au Préfet le recours d'une subvention départementale, la Commune votant une imposition de 1500 F. (projet jamais réalisé).

1840 - Arrêté du Préfet demandant aux Communes de voter une somme pour l'achat des instruments nouveaux pour le mesurage et le pesage.

Le Conseil vote 13 F pour l'achat de un double décalitre et un demi décalitre.

24 Juin 1840 - Le Conseil vote 60 F pour les frais d'étude du chemin de fer de PARIS à LYON. Suite à lettre du Préfet concernant la création d'un chemin de fer de PARIS à LYON dont plusieurs lignes sont projetées.

Et les rivales se disputent la préférence. Cependant celle de l'YONNE serait la meilleure car elle est la plus courte et la moins coûteuse. Le Préfet invite les conseillers municipaux à voter des fonds pour les frais d'étude selon la faculté des localités, et les citoyens aisés, à faire des souscriptions pour l'accomplissement d'une entreprise si admirable, et si intéressée pour le payer.

Le Conseil vote 60 F sous réserve que le chemin de fer projeté aura lieu sur la vallée du SEREIN.

Pépiniaires de dessous les vignes d'ASSIS - D'après les observations de plusieurs propriétaires de plantations de plusieurs espèces. Le Maire arrête. Il est fait défense de conduire à paître aucun bétail dans le climat de dessous les vignes du coté d'ASSIS.

Mai 1841 - Suppression du traitement du Curé. Un membre du conseil a dit que les revenus communaux étaient d'une petite importance, et qu'en conséquence il fallait en ménager la solution. Depuis quelques mois il est fait au Curé un supplément de 200 F avec un logement très convenable.

Le Conseil est d'avis que ce supplément soit anéanti et qu'il n'y ait aucune somme au budget primitif 1842.

1841 - Proposition de construction d'un puits communal - Un membre à dit qu'il serait utile d'avoir un puits au milieu de la Commune, attendu qu'il n'en existe aucun. Le Conseil délibère sur cet objet et vu l'urgence utile et nécessaire d'avoir un puits dans son sein et au milieu d'icelle demande l'autorisation au Préfet d'en faire la construction.

1842 - Opposition au défrichement des bois de l'AFFICHOT.

Suite à la lettre du Sous Préfet de TONNERRE où il est dit, Mme et M. LEONARD de TONNERRE possédant une partie de la forêt de l'AFFICHOT sont dans l'intention d'en défricher 19 ha.

Le Conseil, après avoir mûrement réfléchi et avoir examiné la position des lieux. Considérant que déjà la dite forêt est beaucoup dévalisée par les défrichements de bois qui se sont fait par plusieurs propriétaires et notamment par les sieurs LEONARD, il serait très prudent de la part de l'administration de mettre obstacle à d'autre défrichements.

Les terres en cultures pour les grains dans ces arrondissements peuvent bien suffire pour les besoins de la vie, que le bois est l'une des principales nécessité du genre humain. La prudence doit diriger en pareil cas les autorités administratives.

Le Conseil de Sainte VERTU prie l'administration de s'opposer formellement à ce qu'aucun défrichement de bois ne se fasse dans ces contrées, il y en à déjà trop, c'est son voeux unanime.

1842 - Vote d'une imposition suplémentaire de 1515 F pour solder les anticipations de terrains nécessitées pour la construction du chemin de grande communication n° 32 du TONNERRE à VEZELAY.

1843 - Le Conseil vote 50 F de subvention à la Fabrique pour la construction d'une sacristie en demandant un secours au Préfet.

La cote part de la Commune pour les enfants trouvés est de 13 F.

1844 - Transfert de la perception de NITRY à MOLAY.

1845 - On vote 30 F pour la réparation des armes de la Garde Nationale.

1845 - Le comité Communal de l'Instruction primaire nomme instituteur de la Commune le sieur Designolles DESIRE né à AUXERRE en 1806. Vu les pièces à l'appui savoir : 1° le brevet de capacité élémentaire en date du 3.9.1834.

2° le certificat de moralité délivré le 16.2.1845 par le maire d'ESSERT, canton de VERMENTON.

1846 - Arrêté de police - Vu la grande sécheresse et le grand nombre d'incendies arrivés dans le département.

Art. 1° - Il est enjoint à chaque chef de famille de mettre aujourd'hui une feuille d'eau devant la porte de son habitation.

Art. 2° - De tenir les fours et cheminées propres.

Art. 3° - Les pères et mères de famille sont tenus de surveiller leurs enfants et ne leur laisser tenir aucune chose inflammable telles que allumettes chimiques.

Art. 4° - Ne point laisser de feu dans les maisons l'orsqu'ils s'absentent.

1846 - La fabrique veut s'approprier les noyers plantés par la Commune. L'adjoint, président de l'assemblée Communale à dit : Comme vous le savez la Commune a amodié la récolte de noix de noyers plantés sur des terrains lui appartenant depuis un temps immémorial, notamment en 1840, 42 et cette année.

La fabrique fait opposition a l'amodiation de cette année prétendant qu'une partie et du terrain et des noyers lui appartient.

Je commencerai a vous parler du noyer que la Commune a fait planter devant l'Eglise paroissiale, vous savez M., M. que la place ou il est planté n'est absolument que le chemin, il est vrai qu'il a une largeur plus que suffisante pour la circulation, avant la plantation de ce noyer il n'avait qu'une largeur ordinaire, car la partie coté du couchant était encombrée de cailloux. Alors la Commune marchant avec la progrès fit enlever tous ces encombres et fit faire cette plantation ; ce qui prouve l'identité, c'est que cette place n'est imposée ni au nom de la Commune ni au nom de tout autre, étant considérée comme chemin et se trouvant à l'embranchement de deux rues du haut et du bas.

Vous savez encore M. M., que la Commune se disposant de faire faire une maison d'école, fit faire un plan et un devis il y a environ 8 à 10 ans pour construire sur cette place ; ce travail n'a pas été exécuté faute de fonds suffisants.

Aujourd'hui la fabrique convoite cette place, dormant pour ler motif qu'un nommé Edme Martin PLAIT lui en a fait donation. Cet individu n'ayant aucun titre ; peut-il donner ce qui ne lui appartient pas. Cela choque le bon sens. Il est vrai que ce particulier et plusieurs autres ont jouit momentanément de cette place et voici comment. Lorsqu'il charoyaient du bois, ils le déposaient là. Vous savez que lorsque la Commune a voulu la faire nettoyer, on les a évincés sans qu'ils y aient mis la moindre opposition.

3° Motif - La fabrique invoque qu'une croix a été érigée par elle sur cette place (tombée en vétusté en 1945) ; je n'irai point contre mais l'invention de cette croix n'a été faire que d'après l'autorisation verbale de l'autorité locale. Il serait bien malheureux que la Commune perdit ce qui lui appartient pour avoir voulu vivre en bonne intelligence avec la fabrique, la bonne foi s'y oppose.

2° Motif - La fabrique dit avoir elle-même fait l'amodiation de ces noyers, il est vrai, mais en voici la raison, deux années étant presque milles pour la récolte, la Commune en fit donation verbale à la fabrique. Vous faisant observer que ce ne sont pas seulement les noyers de devant l'église, mais encore de tous ceux situés le long du chemin de grande communication et ceux de devant l'église dite de Saint MEDARD et ceux à coté du cimetière dont je vous entretiendrai tout à l'heure.

Passons maintenant à la place devant l'église Saint MEDARD que la fabrique veut encore s'aproprier, je vais vous donner M. M. des preuves constantes que cette place appartient à la Commune.

Ce terrain et a côté du cimetière était vague et en friche il y existait 3 gros arbres, 2 tilleuls et un poirier. La Commune les fit arracher il y a environ 40 ans et les vendit pour payer certaines charges communales.

Ce terrain inculte servait de pâture aux troupeaux, enfin la commune en a toujours payé les contributions.

De plus le chemin de G^de Coⁿ traversant ce terrain, la fabrique n'a réclamé aucune indemnité, or s'il eut appartenu à cette dernière elle n'eut point manqué d'en réclamer une.

Comme je vous l'ai déjà dit le progrès marche avec le temps.

La Commune pensa utiliser cette place en y faisant plantation de noyers (plantation 1830), ainsi vous voyez M. M. que la Commune est propriétaire incontestable de ces terrains et que la fabrique doit-être repoussée de sa convoitise.

Je ne passerai pas sous silence les autres prétentions de la fabrique qui veut également se rendre propriétaire et de l'ancienne église et du cimetière. Vous savez que cette église a été démolie par la Commune d'après l'autorisation supérieure, les matériaux en provenant ont été employés à la construction du clocher (église Saint PIERRE) les surplus cédés à l'entrepreneur en déduction de son adjudication.

La Commune a fait clôre le cimetière, prouvé qu'il lui appartient aussi bien que l'ancienne église.

Considérant que l'exposé de M. le président est véritable. Le conseil délibère que l'administration supérieure sera sollicitée de maintenir la Commune dans sa propriété et que la fabrique soit renvoyée de sa demande mal fondée.

1846 - M. Journée FRANCOIS est nommé maire et Lemoine CLEMENT adjoint - Ils jurent fidélité au Roi des français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume.

1847 - La Commune demande de vendre une coupe dans les bois indépendants des affouages, pour servir à la construction d'une école, attendu qu'il n'y a pas de maison vacante dans le village en état de servir d'école.

1847 - Vente à Jean Baptiste LABOSSE, J. BLOT et autres, par la Commune de l'ancien chemin d'YROUERRE à NITRY, à l'entrée du petit pont avant de sortir du village. (Jean BLOT y construit un agrandissement de sa maison) (partie de rue partant de la petite rue (Côtat) contournant la grange à TILLIEN, aboutissant à la nouvelle rue entre la maison TILLIEN et la maison LABOSSE aujourd'hui démolie).

1849 - Nouvelles ordonnances de police en prévention du Choléra.

1849 - André BOUCHERAT est nommé maire en remplacement de Journée FRANCOIS, démissionnaire.

1850 - Le chemin de G^{de} Communication n° 32 de YROUERRE à NITRY est classé route départementale (classée route nationale n° 444 vers 1938)

1851 - Le Conseil décide d'acquérir la maison de M. JOURNEE sous intendant militaire en retraite à TONNERRE, pour en faire une mairie et une école, et pour la somme de 6000 F payable en six ans. La Commune demande un secours de l'Etat de 2000 F délibération ci-après.

Cession du 18 mai 1851 - Le Conseil municipal et les propriétaires les plus imposés se concertèrent sur les moyens à employer pour rendre la Commune de Sainte VERTU possesseur d'une maison commune. Frappée à juste titre, des inconvénients provenant du manque de salle d'école, de logement d'instituteur et de mairie et des difficultés avec lesquelles on se procure ordinairement des salles d'école, n'ayant ni air ni soleil et des salles de mairie où les archives devenaient la pâture des souris et des vers, et où enfin l'équipement de la Garde Nationale était perdu par l'humidité et la rouille, sans parler de l'Instituteur auquel il est quelquefois impossible de trouver une maison, s'il n'est pas de la commune.

Que pour faire cesser cet état de chose en même temps que pour satisfaire au vœu de la loi ; il fut prié de s'entendre avec M. JOURNEE (ancien maire de Sainte VERTU, sous intendant militaire en retraite à TONNERRE) pour fixer les conditions de la vente de sa maison, aisance et dépendance, située dans l'enceinte du village et remplissant toutes les conditions nécessaires.

Le Conseil municipal vu la promesse de vente par laquelle M. JOURNEE s'engage à vendre à la Commune de Sainte VERTU sa maison et dépendance moyennant six mille francs (acte en main) payable en six ans.

Vu le procès verbal d'expertisé etc ...

Vu qu'on ne trouvera jamais l'occasion d'avoir un aussi bel emplacement et des bâtiments en aussi bon état à aussi bon compte.

Délibère que M. le Préfet sera prié de vouloir bien autoriser la Commune de Sainte VERTU à acquérir etc ... moyennant la somme de six mille francs payable en six ans.

Pour arriver au paiement de la dite somme le Conseil demande :

- 1°) - Que la Commune soit autorisée à vendre une rente de 86 F qu'elle possède sur l'Etat.
- 2°) - Qu'une somme de deux francs soit ajoutée à la taxe ordinaire de chaque affouagiste pendant six ans.
- 3°) - Que la Commune soit autorisée à vendre un lot de peupliers pouvant valoir 500 F pour éclaircir la plantation communale.
- 4°) - Qu'un impôt extraordinaire de 2000 F soit prélevé par sixième sur les quatre contributions directes.
- 5°) - Que le Conseil espère la sollicitude de l'Administration. Que la Commune de Sainte VERTU qui, depuis quelques années n'a pas cessé d'avoir des impôts extraordinaires tant pour l'acquisition d'un presbytère et d'une église la construction d'un clocher, la répa-

ration de l'église, que pour la construction de deux ponts et de deux chemins vicinaux (YROUERRE - NITRY - NOYERS - CHABLIS) obtiendra un secours sur les fonds départementaux et de l'Etat, secours qu'elle mérite à juste titre en raison des nombreux sacrifices qu'elle s'impose, toutes ses ressources étant épuisées.

Confiant en votre bonté et en votre justice, M. le Préfet,
Le Conseil Municipal espère qu'il sera fait droit à sa demande
Fait et délibéré les mêmes jours et au que ci-dessus.

Le maire

BOUCHERAT

1852 - Nouvelle délibération du Conseil décidant de maintenir le chemin de dessous le Parc ou des Pitriots porté sur le tableau des chemins en 1847 sans réclamations, son existence déjà prouvée par la délibération du 5 mai 1811 d'après laquelle le sieur FEUILLEBOIS qui s'était permis d'en intercepter la circulation fut forcé de la laisser libre.

Et en dernier lieu la délibération du 23 septembre 1938 dans laquelle le Conseil se borna à protester contre le sieur PETION qui venait de barrer le chemin par un mur de clôture. Laissant aux propriétaires riverains le soin de défendre cette affaire pour ne pas induire la Commune en procès. (Les propriétaires intéressés n'ayant pas intenté le procès, Ce chemin disparut).

1852 - Jean Baptiste LABOSSE est nommé conseiller municipal.

1853 - Félicitations du Conseil Municipal à sa Majesté l'Empereur NAPOLEON III au sujet de son mariage avec Eugénie de MONTIJO, Comtesse de TEBA.

Les soussignés, Maire, adjoint conseiller municipaux de la Commune de Sainte VERTU ont l'Insigne honneur de venir déposer aux pieds de sa Majesté leur sincères félicitations relativement à l'union qu'elle vient de contracter avec une princesse où brille toute la vertu ; qui est appelée à être l'ange protecteur de notre belle FRANCE. Ils voient dans cet heureux événement le couronnement complet de l'oeuvre que vous avez accomplie avec autant de patriotisme que de dévouement, le gage de la paix européenne, celui de l'avenir brillant et prospère de notre chère patrie.

Ils forment les vœux les plus ardants pour la prospérité et l'avenir de la Dynastie Napoléonienne.

Ils supplient instamment votre Majesté
d'accepter les sincères hommages de
vos sujets très soumis et très obéissants.

Remerciements du C. M. à M. Le Conte, député, membre du Conseil Général de l'YONNE.

Honorable M. Le Conte

Le C. M. de la Commune de Sainte VERTU, pénétré du vif intérêt dont vous ne cessez de donner des preuves à cette Commune en toutes circonstances, Vient vous en exprimer sa sincère gratitude. Dans une autre occasion, notre Maire eut l'honneur de vous témoigner nos remerciements, aujourd'hui que nous vous devons le suprême bonheur de pouvoir contempler à l'aise, les traits chéris et vénérés de notre Auguste et bien aimé Empereur. Nous venons en corps déposer à vos pieds nos faibles hommages. Si notre pénurie ne nous fourni que les moyens de vous importuner par nos demandes soyez du moins persuadés que vous possédez tous les coeurs de notre commune et que notre reconnaissance sera éternelle.

Daignez agréer, Monsieur le Député, Conseiller général l'expression de notre entière gratitude.

Sainte VERTU 14 février 1853

Le 19 février 1853 - Les conseillers et le maire jurent chacun :
Obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur.

Mai 1853 - La Commune décide de louer la grange de la maison commune provenant de M. JOURNEE et dont l'instituteur n'a pas besoin.

On la loue à DUBOIS.

Nouvelle délibération contre PETION pour l'interception du chemin des Pétriots et anticipation sur la rivière par dépôt de matériaux renvoyant le courant sous l'arche opposée du grand pont, et l'arche du côté de son parc s'envase. Le courant creusant son lit sous la lère arche, amènera dans un délai assez rapproché la ruine de cet édifice construit à grand frais, qu'en plus la plantation communale située en dessous du pont reçoit toutes les eaux qu'y causent des dégradations.

Même année - Le Conseil considérant qu'on ne peut prendre que les écrevisses portant 0^m 054 millimètre entre le corselet et la naissance de la rame que le Serein ne fourni que des écrevisses ne dépassant pas 0^m 027 ou 0^m 030 que par ce fait la pêche des écrevisses se trouve interdite dans le Serein.

Délibère en plus que M. le Préfet veuille bien ne mètre aucune prohibition à la pêche de la carafe ; cette pêche n'étant qu'un jeu d'enfant et contribuant activement à la destruction des vairons qui se nourrissent que d'oeufs de poisson et détruisent la production dans sa source.

1856 - Le Conseil décide l'acquisition d'une pompe à incendie.

1858 - Refus de voter 870 F pour participer à la construction du pont de MOLAY sur la route n° 12 de NOYERS à CHABLIS, considérant que la route aurait du passer par ANNAY, chemin plus court, La commune de MOLAY a agit de mauvaise foi en faisant dévier le chemin de son trajet, fournissant un pont dégradé, tombant en vétusté et dont elle considèrait la ruine comme certaine et qu'elle serait forcée de faire rétablir à elle seule aujourd'hui, attendu que ce pont met en communication un hameau important.

Les lourdes charges de la Commune de Sainte VERTU l'empêche d'entreprendre des travaux de première nécessité au presbytère, au petit pont dont l'écroulement se fera sans doute pas attendre, au clocher dont la toiture vient d'être enlevée et trois angles sillonnés par la foudre et les bois cassés plus l'acquisition d'une pompe à incendie, objet de première nécessité pour un village couvert en chaume.

La Commune perd son procès pour le chemin des Patriots - Le tribunal invoque qu'il n'existe pas sur le cadastre et que la Commune n'y fait point d'entretien. Et invoque le titre de la dame PETION, une sentence de M. le Juge de Paix de NOYERS de 1838 condamnant la Commune par défaut. Mais M. le Maire ne s'était pas présenté craignant de perdre la voix de PETION et celles de ses amis dans les cabales électorales.

PETION est condamné à payer 45 F pour réparation du grand pont et à faire disparaître dans les neuf mois l'anticipation de trois ares sur la rivière (enlevés par moitié dans les délais fixés).

1858 - Vote d'une somme de 1500 F pour l'acquisition de la pompe à incendie.

1859 - La pompe à incendie coûte avec l'habillement des sapeurs pompiers 1800 F payable en 4 ans, chez le sieur Eté, fabriquant.

Août 1859 - On accepte un marché pour une pompe n° 2 avec M. M. LAMBERT et PERRIN fabricants pour la somme de 893 F 45 avec les casques et ceintures.

1863 - Le maire expose que la pompe à incendie de la Commune est d'une mauvaise construction, qu'elle est excessivement difficile à manœuvrer et impuissante à rendre de bons et utiles services.

Le C. Municipal entendu considérant d'ailleurs que la majeure partie des pompiers se plaignent de la difficulté de manœuvre de la dite pompe ne montrent pas, pour cette raison tout le zèle et le courage qu'on est en droit d'attendre d'eux.

Est d'avis pour l'acquisition de la pompe à incendie n° 3 de M. DEVOME.

1865 - Le traitement annuel de l'instituteur conformément au décret de 1853 doit s'élever au minimum annuel de 700 F se décomposant comme suit :
Traite communal fixe 200 F,

100 F supplément alloué par le Conseil municipal
pour 1865,

265 F 25 non valeur (enfants pauvres à la charge de
la Commune);

134 F 75 payé par le département et l'Etat plus 1 F
par enfant au dessous de 7 ans et 1 F 75 au dessus de 7 ans.

1867 - Pont des métairies renversé à moitié par l'inondation du 26 sept.
1866 - Devis de réparation fixé à 4200 F.

| | | |
|---|---|--------|
| Réparation financée comme suit : Secours Etat aux inondés | : | 1500 F |
| Coupe de la Réserve | : | 1000 F |
| Commune de NITRY | : | 200 F |
| Département | : | 500 F |

Pour parfaire avec les imprévus, la Commune décide de voter pendant trois ans les centimes additionnels devant produire au total :

| | | |
|--|---|--------|
| | : | 1500 F |
|--|---|--------|

| | | |
|----------------|--|---------------|
| <u>TOTAL</u> : | | <u>4700 F</u> |
|----------------|--|---------------|

1869 Réparation pont du bief : 1484 F.

1869 - Réintégration des fusils des gardes nationaux dans les arsenaux de l'Etat.

FERME DE BERGE : bois appartenant au Prieuré de Sainte VERTU, devenu bien national à la Révolution.

Le bois de Berge est acquis de l'Etat en 1848 par Mme la Baronne de VARANGE propriétaire du chateau de Chemilly.

1853 - Hûe Jacques à PARIS y construit une maison et fait arracher le bois.

1858 - Passe à ROUSSEAU, naturaliste au jardin des plantes à PARIS.

1861 - De GUENIFFEY à PARIS.

1864 - Raoule Alexandre THEOPHILE à CHITRY.

1866 - Raoul Veuve RATHIER médecin à CHABLIS.

1890 - Auffray Ange Marie, avocat à la Cour d'Appel de PARIS puis Maitre MOREAU notaire à CHABLIS.

1962 - TRICON Gérard.

1866 - Edme Charles GAUTHERIN, né à Sainte VERTU, curé de POINCHY, propose de faire relever de ses ruines, le choeur de l'ancienne Eglise de Saint MEDARD, a ses frais. Le Conseil après un mûr examen l'autorise, à condition que ce reste de l'Eglise sera toujours propriété de la Commune.

La Commune s'oblige à dater de ce jour à laisser debout le coeur de cette ancienne église étant relevée tant qu'elle pourra se soutenir sur ses bases.

La Commune fournira les bois pour la toiture. (Les derniers vestiges s'é-croulent en 1868, la voûte de la crypte est démolie en 1936 par un parisien qui recherchait un souterrain). Ce GAUTHERIN, curé de POINCHY, ne mit jamais son projet en exécution, ayant probablement épuisé toutes ses économies dans l'achat de l'ancienne ferme du château d'YROUERRE et la reconstruction de l'habitation. Il avait fait la retraite de RUSSIE sous NAPOLEON 1er.

*Suite voir page 54.

1868 - Reconstruction du pont des métairies.

Le maire expose que les travaux qui s'exécutent actuellement ont fait découvrir :

1° - Le mauvais état des trois autres piles restant debout, lesquelles ont été posées, ce qui est probable, comme celle qui est tombée, sur un terrain sans consistance, sans que le lit de la rivière ait été fouillé à l'époque de la construction du pont. Que dans cet état, une nouvelle crue d'eau comme en 1866, pourrait avoir pour résultat le renversement des vieilles autres qui vont pour ainsi dire se trouver suspendues entre les nouvelles et la coulée Nord du pont, attendu que l'eau ayant creusé de chaque côté des piles, comme on peut le constater à présent, il n'y a plus que la ligne du centre de chaque pile, qui repose sur un terrain fangeux.

2° - Que d'un autre côté, la propriété du sieur Charles BLOT (la ferme) attenant, et en amont du pont, avance dans la rivière, formant dans celle-ci un angle très prononcé qui renvoie l'eau du côté gauche et tend à établir un courant qui laisserait la lère arche au Nord, entièrement inutile, au détriment de l'autre bout, où serait toujours la charge de l'eau, d'où il résulte que la Commune se trouve dans la nécessité d'acheter environ deux ares de terrain au dit BLOT, pour élargir et rectifier le lit de la rivière.

3° - Que le petit pont du bief se trouve aussi dans un très mauvais état, même depuis plusieurs années, et qu'il est impossible d'attendre plus longtemps sans faire aux piles des réparations urgentes afin d'éviter une reconstruction entière.

1870 - Devis de restauration du pont du bief se montant à 2300 F.

MM. BLOT Henri est élu membre du Comité de défense Nationale, on vote 204 F pour l'habillement des gardes nationaux sédentaires et pour les dix gardes nationaux mobilisés, 1950 F.

1871 - Le Conseil demande d'être autorisé à prélever 27 F 80 sur les dépenses imprévues pour le chauffage et éclairage du poste de la Garde Nationale sédentaire.

Mai 1870 - A la suite d'une visite pastorale de Monseigneur l'Archevêque Le Conseil vote 100 F pour construction d'un meuble dans la sacristie, M. le curé a demandé une nouvelle somme de 100 F pour achever la paiement du meuble plus 69 F 30 pour subvention à la Fabrique, le Conseil refuse de voter ces 100 F supplémentaires, s'appuyant sur ce qu'on a fait un meuble de 200 F au lieu de 100 F sans le consulter.

1871 - Le Conseil décide qu'il serait nécessaire de recouvrir à l'impôt afin d'achever le plus tôt possible le chemin vicinal de Sainte VERTU à LICHERES admis à participer aux subventions de l'Etat et du Département.

1871 - En faveur des victimes nécessiteuses de la guerre, il est attribué à la Commune 158 F.

- 1872 - On vote 100 F pour l'achèvement du puits communal.
- 1873 - Acquisition de terrains pour les abreuvoirs de la POTERNE, 64 centiares à 5 F de Lesnelle AMBOISE, puis à BUSSIERE et TARDIVOT.
- 1874 - Acquisition de la plaque du Garde Champêtre.
- 1877 - Etablissement d'une passerelle au gué des Pierres 400 F.
- 1878 - Le Conseil demande l'autorisation de vendre sept peupliers situés près du pont des Métairies entre la route et le parc pour payer le procès que la Commune a perdu contre le sieur MION au sujet du chemin d'entre deux eaux 1170 F dûs aux avoués. La Commune contracte un emprunt de 600 F qui sera amorti en 3 ans.
- 1879 - La Commune décide de contracter un emprunt de 2500 F remboursables en 30 ans pour achever le chemin vicinal de Sainte VERTU à LICHES
- Août 1881 - Chemin de fer de la vallée du SEREIN.
- M. le maire communique la lettre de M. le Préfet et l'invite à délibérer sur l'étendue des ressources que la Commune pourrait consacrer à l'établissement du chemin de fer de la vallée du SEREIN.
- Le C. M^{al}, considérant les avantages de toutes natures qu'offrirait aux communes desservies la construction du chemin de fer projeté.
- Et le voeu que le projet soit mis à exécution.
- Mais considérant, d'un autre côté le peu de ressources de la Commune qui s'est lourdement imposée l'année dernière pour la construction de ses chemins vicinaux.
- A le regret de ne pouvoir allouer pour cet objet aucune indemnité.
- 1881 - Renouvellement de la porte de cour de l'école 44,10 F.
Indemnité à TILLIEN pour travaux au puits communal 68 F.
- 1882 - Approbation du projet de parachèvement du chemin vicinal de Sainte VERTU à LICHES n° 1.
- 1883 - Approbation du projet de construction du chemin vicinal n° 2 de Sainte VERTU à AIGREMONT.
- 1885 - Acceptation du tracé du chemin vicinal n° 3 de POILLY à AIGREMONT reliant la route de LICHES à celle d'AIGREMONT (devant BERGE) sous la condition qu'aucun frais ne sera de construction ni d'entretien ne sera fait par la Commune de Sainte VERTU.

1887 - Le Conseil Municipal - Considérant qu'a 100 m du village on a dû pour la construction du chemin de fer de LAROCHE à L'ISTLE S/SEREIN ouvrir une tranchée de 300 m de long. sur 8 m de profondeur. Que par délibération du 15 août 1885 la Commune a demandé à la Cie des chemins de fer départementaux d'établir de chaque côté de cette tranchée une barrière pour prévenir les accidents, ceci sans résultat.

Prié M. le Préfet de bien vouloir intervenir etc ...

L'exploitation de ce chemin de fer (appelé communément TACOT) cesse en 1951 voir page 73.

1888 - Le Conseil prévoit au budget :

| | |
|---|----------|
| - Pose d'une grille sur le mur de l'école | 200 F |
| - Réparations au puits communal | 100 F |
| - Elargissement du pont sur le bief | 1000 F |
| - Construction d'un chemin menant à la halte du CN de fer | 698,71 F |
| - Pose d'une cloche à l'école | 80 F |
| - Construction d'un logement pour les voyageurs | 281,71 F |

1888 - Le Conseil Municipal considérant que l'instituteur pour sonner la classe est obligé d'aller chaque jour deux fois à l'église.

Prie le Préfet de bien vouloir autoriser la Commune a poser à l'école la petite cloche (20 kg) provenant de l'ancienne église de Saint MEDARD et actuellement posée dans le clocher de l'église actuelle.

1889 - Fête du centenaire de la Révolution. La Municipalité vote 15 F, en plus des 80 F consacrés chaque année à la fête nationale du 14 juillet, pour pavoiser et illuminer les édifices publics et offrir un bal à la jeunesse.

1889 - Par testament en date du 22 mars 1887 et 15 août même année Mme DUBUISSON (née BLOT Eléonore, mariée en première noce à POITOUT Anatole) lègue à la fabrique de l'église de Sainte VERTU la somme de 1000 F pour en jouir à la mort de son mari sieur DUBUISSON. A charge par la fabrique de dire six messes chaque année. Le Conseil dit que la fabrique ne pourra être imposée a ses messes qu'après la mort de DUBUISSON.

DUBUISSON meurt en 1936 et ce don est oublié.

Mme BLOT Eléonore, sans enfants, propriétaire de la ferme des Métairies et de la ferme aujourd'hui à LANDRIER André, DUBUISSON héritant de ses deux fermes, les donne à ses deux nièces qui se marient, l'une avec OPPENEAU l'autre avec LANDRIER Lucien.

1890 - Chemin rural de MOLAY à Sainte VERTU.

Le Conseil Municipal de Sainte VERTU accepte le projet, mais considérant que le chemin en question sera au point de vue agricole, surtout, d'une grande utilité aux gens de MOLAY.

Est d'avis que le dit projet soit mis à exécution à condition que la Commune de Sainte VERTU n'ait aucun frais à supporter.

1890 - Suite à la loi du 22 juin 1890 sur la vaine pâture. -

Le Conseil décide de supprimer la vaine pâture sur les prairies naturelles et la maintenir sur les terres arables dépouillées de leur récoltes, 1901 suppression totale de la vaine pâture.

1891 - Le Conseil Municipal décide de transférer la salle de classe d'école de dessous la mairie, malsaine et mal éclairée en hiver, dans la grange située de l'autre côté de la cour.

1892 - Le projet de salle de classe dressé par M. CHARPENTIER architecte à TONNERRE se monte à 4200 F que la Commune emprunte à la Caisse des retraites pour la vieillesse, l'Etat prenant à sa charge les intérêts et amortissements à concurrence de 61 %.

1892 - 96 - Construction de la passerelle du gué des pierres en pierres de taille, travail effectué par TILLIEN et remplaçant un ancien gué de pierres placées à un pas les unes des autres, sur le lit de la rivière (Le gué de M. TILLIEN est enlevé par les grandes eaux et remplacé vers 1947 par un gué en béton).

★

1895 à 1900 - Construction des trottoirs et caniveaux achevés en 1904.

1895 à 1896 - Nivellement du cimetière (ancienne église).

1895 - Le C. MAL émet le vœu que le projet de chemin de fer entre AUXERRE et TONNERRE soit pris en considération (ce projet ne fut jamais mis à exécution).

1901 - Acquisition d'immeubles en ruine pour en faire la place publique.

Le Conseil décide de contracter un emprunt de 800 F remboursables en 4 ans pour financer cette acquisition.

*Suite de la page 50.

Il m'a été raconté par un de ses héritiers, que, pris par le garde de la chatelaine de POINCHY à tondre des colets et invité à faire sa soumission, il aurait dit à sa chatelaine : Un petit lapin de garenne c'est si bon, que je suis sûr que le bon Dieu me pardonnera et que vous serez vous-même aussi indulgente que lui.

1779 - Relevé sur les registres de l'Etat civil.

Origine de la cloche de l'Eglise :

L'an 1779 le premier du mois de juin, Je Philippe D'AULTIER, prêtre curé de Sainte VERTU ai béni la cloche du prieuré de Sainte VERTU, laquelle a été augmentée par la libéralité de Messire Pierre Louis Maire de QUEMADOUIC vicaire général de CHALONS s SAONE, Prieur seigneur de la Paroisse de Sainte VERTU. Laquelle a été nommée Pierrette par moi curé soussigné, à la cérémonie de laquelle ont assistés, Jean LEMOINE, fermier de monsieur le Prieur, Edme LESNELLE, fabricien Clément DOUCET, marchand, Edme Martin PLAIT fils d'Edme, laboureur, Nicolas LEMOINE, marchand, Jean LECHENAULT, domestique de Monsieur le Prieur et plusieurs autres paroissiens

La date moulée sur cette cloche est 1780 avec le nom du curé MICHAULT.

Frimaire an II de la République - La municipalité nommait le citoyen Jacques BERNARD pour mener au district de TONNERRE les ferrements de la cloche de Sainte VERTU pour satisfaire aux réquisitions.

1787 - Baptême de la petite cloche de l'église (probable à l'occasion d'une réparation). Je soussigné, prêtre curé de Sainte VERTU ai béni la petite cloche pesant soixante seize livres, dans la chapelle de Saint PIERRE, sise au dit Sainte VERTU sous l'invocation des bien heureux Saint François et Eustache, patrons de Messire François et Eustache LESTORE, prieur actuel de Sainte VERTU, vicaire général, chanoine, archidiacre du diocèse de SENS, ancien aumonier de son altesse feu Monseigneur le Duc d'ORLEANS, représenté en qualité de parrain, par Maître Edme Martin PLAIT, son fermier et Anne MARLOT, sa femme.

Signé : E. PLAIT et MICHAULT, curé

On peut lire, moulée sur le corps de cette petite cloche le nom du curé du lieu, celui du seigneur d'YROUERRE, Gustave Eléonore De Dio de MONTPERROUX, de son épouse, et des noms d'autres habitants et la date de 1742.

20 mai 1900 - Election difficile du maire BLOT Henri en place depuis 1871.

1er Tour - BLOT Henri
BECHINAT Eugène 5 voix

2° Tour - BLOT Henri 5 voix
BECHINAT Eugène 5 voix

Après le deuxième tour, cinq conseillers ayant quitté la séance, les opérations n'ont pu être continuées.

24 mai 1900 - Nouvelle réunion pour l'élection du maire.

1er Tour - BLOT Henri 5 voix
BECHINAT Eugène 5 voix

2° Tour - Même résultat

3° Tour - BLOT Henri 5 voix
TRUFFOT Auguste 5 voix

M. TRUFFOT ayant déclaré ne pas accepter les fonctions de maire, il a été procédé séance tenante à une nouvelle élection.

1er Tour - BLOT Henri 5 voix
TRUFFOT 5 voix

2° Tour - Même résultat

3° Tour - BLOT Henri 5 voix élu
TRUFFOT 4 voix
GARNIER Augustin 1 voix

Election de l'Adjoint : 1° Tour - FOURNIER Ephrem 5 voix
GARNIER Augustin 5 voix

2° Tour - Même résultat

3° Tour - FOURNIER Ephrem 5 voix élu
GARNIER Augustin 3 voix
TRUFFOT Auguste 2 voix

1901 - Démission de BLOT Henri (victime de la lutte anticléricale de l'époque)

GARNIER Augustin est élu maire.

LISTES DES MAIRES DE SAINTE VERTU DEPUIS LA REVOLUTION

- 31 Janvier 1790 - Nicolas BOUILLE demissionnes en 1793 (était Syndic avant 1790) en raison nomination Juge de Paix provisoire du canton d'YROUERRE.
- 1793 - Jean PLAIT (propriétaire de 33 ha).
- 15 Brumaire an 4 - Jean HOPPENOT Agent municipal, fermier de la ferme des métairies - Mammés DELAVAL adjoint, marchand de vin.
- 18 Germinal an 5 - Jean PLAIT adjoint.
- 9 Messidor an 8 - Jean PLAIT, demissionne en 1813 pour grand âge, son frère lui succède - Jean BERTHAULT adjoint.
- Juillet 1813 - Edme Martin PLAIT, laboureur, propriétaire de 39 hectares (ancien fermier du prieuré) habitation en face l'église (angle rue St PIERRE et rue de l'église) ; démissionne en 1821 raison santé et grand âge.
- Juillet 1821 - Nicolas BOUILLE, nommé par le Préfet, décède en 1824.
- Mai 1825 - Louis TRIDON époux de Marie Anne BOUILLE.
- 1828 - Jean BERTHAULT - Jean Baptiste PLAIT adjoint (propriétaire de la ferme provenant de la Marquise de VAUBORELLE)
- 1831 - Jean BERTHAULT - BECHINAT Jérôme adjoint.
- 1846 - JOURNEE François - 1849 intendant militaire retraité, part à TONNERRE, vend sa maison à la Commune pour faire mairie - LEMOINE Clément adjoint.
- 1849 - BOUCHERAT Louis - BLOT Nicolas adjoint.
- 1854 - (beau-père de LABOSSE Appolinaire) BECHINAT Auguste Nicolas adjoint.
- 1865 - DUBOIS Phal, adjoint.
LABOSSE (conseiller).
- 1869 - GENDRE Edme Nicolas adjoint.
- 1870 - DROIN Léon, maire ;
démissionne en 1871. LABOSSE Jean Baptiste conseiller.

- 1871 - BLOT Henri plus jeune conseiller est nommé maire à 5 voix contre 4.
- 1878 - " BERTAULT Jean Baptiste adjoint.
- 1884 - LABOSSE Appolinaire conseiller - GARNIER François adjoint.
- 1888 - " - BLONDEAU Jean adjoint.
- 1896 - FOURNIER Ephrem conseiller - BECHINAT Eugène adjoint.
- 1900 - " - FOURNIER Ephrem adjoint.
- 1901 - GARNIER Augustin suite démission de BLOT Henri lutte anti cléricale.

| | <u>MAIRES</u> | <u>ADJOINTS</u> | <u>CONSEILLERS</u> |
|------|--|---|--|
| 1901 | GARNIER Auguste | FOURNIER Ephrem | LABOSSE Louis et BLOT Victor son beau-père |
| 1908 | " | " | LABOSSE Louis |
| 1912 | " | LANDRIER Alphonse (tué à la guerre 14-18) | |
| 1919 | OPPENEAU Joseph (décédé en 1923) | LANDRIER Félicien | LABOSSE Louis |
| 1922 | LAVENTURAUX Eugène (démissionné en 1940 (guerre)) | | |
| 1941 | LANDRIER Félicien (nommé par le gouvernement Pétain) | | |
| 1945 | " | FOURNIER Charles | |
| 1947 | LANDRIER Georges | BECHINAT Louis | |
| 1961 | LABOSSE Lucien | | |
| 1965 | " | LANDRIER Maurice | |
| 1971 | " | " | |

1973 - Au 1er Janvier - association de la Commune de Sainte VERTU et MOLAY avec ANNAY - LABOSSE Lucien reste maire délégué.

1977 - LABOSSE Lucien est réélu maire délégué.

1979 - De fréquents sujets de mésentente entre les élus des trois communes, surtout depuis l'élection de 1977 qui avait nommé à ANNAY un maire nouvellement arrivé au pays. Les administrés de MOLAY demandent la dissolution de l'association des trois communes.

A Sainte VERTU, un référendum fait apparaître 56 voix pour la dissolution et 4 voix pour le maintient de l'association.

Pour appuyer la demande de dissolution auprès de la Préfecture réticente.

Le maire de Sainte VERTU et ses conseillers démissionnent.

La préfecture accepte la dissolution sous forme de reconstitution de 3 Communes et organise des élections en mars. LABOSSE Lucien ne se reporte pas en raison de son âge (69 ans). Il avait été maire pendant près de 18 ans et élu conseiller depuis 1945.

LANDRIER André est nommé maire.

1903 - Plantation des tilleuls sur la place publique nouvellement aménagée, sur l'emplacement d'anciens immeubles achetés par la Commune.

1921 - Erection monuments aux morts 14-18.

1923 - Constitution du syndicat d'électrification des campagnes.

Relevé sur la Matrice pour servir de Base à la Contribution foncière de la dite Commune de Sainte VERTU, faite en l'an douze de la République française une et indivisible ainsy qu'il suit.

| | |
|--|-----------|
| Poids des mesures - Le bichet de blé froment <u>pèze</u> | 92 livres |
| celuy de méteil (blé et seigle) | 90 livres |
| seigle | 90 |
| orge | 60 |
| avoine | 50 |

Mesure des propriétés - l'arpent est de cent cordes,
la corde est de vingt pieds,
le journal est de soixante six cordes sept pieds.

Culture - Le labour se fait avec chevaux et boeufs,
les terres de la première classe, quatre façons y compris le semage,
les autres, trois façons y compris le semage.

Mme la Marquise de VAUBORELLE, chatelaine d'YROUERRE possédait à Sainte VERTU en 1791 - Une superficie de 48 hectares dont les parcelles les plus importantes sont :

| | |
|-------------------|---------------|
| - Sur Arthuisot | 1 ha 12 |
| Devant Berge | 2 ha 25 |
| Arthuisot | 1 ha 09 |
| Champ de Moulins | 2 ha 11 |
| Saumon, pré | 1 ha 68 |
| Chemin d'YROUERRE | 1 ha 47 |
| Traine Bras | 1 ha 09 |
| Morte du Moulin | 3 ha 81 (pré) |
| Pitriaux | 1 ha 42 |
| Les Chappes | 1 ha 05 |
| La Mirée | 1 ha 05 |
| Gravelottes | 1 ha 05 |
| " | 1 ha 05 |
| " | 6 ha 75 |

Entre deux Eaux Colombier, grange, écurie, vivier

cour pré chenevière jardin 25 a 30

Entre deux Eaux terre et pré 42 a 10

Cette ferme était exploitée en location par Claude PLAÏT.

Les biens du Prieuré de Sainte VERTU confisqués sont vendus en 1791 par l'Etat.

Le bois de Berge n'ayant probablement pas trouvé preneur, passe à la Nation,
contenance : 20 000 cordes ou 84 hectares 41 a 66.

Les terres sont achetées par Mme de VAUBORELLE, Marquise et chatelaine d'YROUERRE et d'autres lieux ainsi que Le moulin bannal et la grange aux dîmes, qui les revends en 1819 à JACQUILLAT marchand à POILLY ; et DROIN juge de paix à PERRIGNY - 55 hectares de terres et prés cadastrés comme suit :

Principales parcelles.

| | <u>Cordes</u> | <u>Hectares</u> | <u>Ares</u> | <u>Centiares</u> | |
|---|---------------|-----------------|-------------|------------------|---------------|
| Pré Fromageot | 100 | | 42 | 20 | terre |
| La Planchotte | 6 | | 2 | 52 | terre |
| Saulmon | 1200 | 5 | 6 | 60 | pré |
| " | 30 | | 12 | 70 | pré |
| " | 1200 | 5 | 6 | 60 | terre |
| " | 267 | | 84 | | terre |
| Saulmon laume Guillaume | 400 | 1 | 68 | 84 | terre |
| Saulmon | 266 | 1 | 12 | 24 | terre |
| Champ des Carreaux | 266 | 1 | 12 | 24 | terre |
| Comme Nouë | 2000 | 8 | 44 | 17 | terre |
| Les Arpents | 1000 | 4 | 22 | 8 | terre |
| Haut des bois | 200 | | 84 | 42 | terre |
| Champ de St MEDARD | 400 | 1 | 68 | 84 | terre |
| Sur les vignes de la Comme Jean de la Vaux | 2400 | 10 | 13 | | terre |
| Derrière les murailles | 400 | 1 | 68 | 84 | terre |
| La mazure (aujourd'hui Champ des Pierres) | 100 | | 42 | 20 | terre |
| Champ des Pierres | 533 | 2 | 24 | 58 | terre |
| Paty Sauvigny | 66 | | 27 | 82 | terre |
| Grand Laume (Noue Flegrau) | 1400 | 5 | 90 | 92 | terre, pré |
| Prey Maréchaux | 200 | | 84 | 42 | terre |
| " | 139 | | 56 | 16 | terre |
| Enclos de Sainte VERTU (grange aux dîmes) bâtiment, cour, jardin, grange. | 50 | | 21 | 10 | |
| Entre deux eaux | 400 | 1 | 68 | 83 | terre, pré |

1827 - Mme la Marquise d'YROUERRE, Jourdat de VAUBORELLE vend à plusieurs le reste de ses biens de Sainte VERTU qu'il possédait déjà en 1789 (voir page 60).

Le chateau d'YROUERRE est vendu a la même époque.

Relevé sur l'histoire d'YROUERRE par Camille DORMOIS, économiste de l'Hôpital de TONNERRE (1863 impr Hérissé) origine de la ferme de l'AFFICHOT.

Par acte de février 1546, François d'ORLEANS, marquis de ROTHELIN, comte de MONTGOMMERY, prince de CHATELLAILLON, seigneur de BLANDY, NOYERS, VILLAINES, CHATEL-CHINON, NEUILLY, MONTEREAU - faut - YONNE etc ... propriétaire de la forêt de l'AFFICHOT, donnait à Michel CHASTEL, son valet de chambre et à JEHANNE, son épouse, femme de chambre de la marquise, et ce, à titre de cens perpétuel, 80 arpents à prendre dans cette forêt pour les défricher et mettre en nature de labour avec autorisation d'y faire bâtir granges, maison, étables, pourpris et autres édifices que bon leur semblerait, etc ...

Pour toute redevance, les mariés CHASTEL, qui mirent à exécution cette autorisation, étaient tenus de payer une redevance annuelle de 20 deniers.

Par un autre acte du 1^o janvier 1547 le même seigneur cédait à son maître d'hôtel et aux mêmes conditions 40 arpents à prendre attenant contre une redevance de 10 deniers tournois par arpents soit 33 sols 4 deniers pour le tout. (Ferme du Petit Gounot).

En 1825 M. le Marquis de LOUVOIS, par de FRANCE créait à ANCY le FRANC et à FRANGEY des établissements métallurgiques, source d'une grande prospérité.

Ces établissements furent probablement la cause de l'acquisition qu'il fit d'une partie de la terre d'YROUERRE pour le minerai qui se trouve dans les bois, en faisant construire un patouillet alimenté par les eaux de la fontaine d'YROUERRE.

LA FERME DES PITRIAUX

appartenait en l'an douze à FEUILLEBOIS, Claude, Louis à TONNERRE superficie des terres et prés : 79 hectares en 247 parcelles,

dont la ferme : PITRIAUX pré, pâture 13 a 96

| | | |
|----------------|-----------|---------------------------------------|
| enclos (parc) | 84 a 42 | (descendant au pont des Métairies) |
| Canne Merdeuse | 84 a 42 | |
| Morte Barrée | 1,26 a 62 | |
| Comme Noué | 1,40 a 58 | |
| Homme Mort | 1,05 a 52 | |
| Sur Vallée | | |
| l'Hermitte | 1,68 a 83 | |
| Champ du Grand | 3,68 | |

et des bâtiments dans l'enclos de Sainte VERTU de 42 à 20 appartient aujourd'hui à LANDRIER André (1968).

Cette ferme passe plus tard à ROZE Sébastien Nicolas à TONNERRE, gendre de FEUILLEBOIS.

En 1820 - Les héritiers ROZE vendent 39 ha à plusieurs, vers 1838 l'autre partie est achetée, avec les bâtiments, par PETION, d'EPINEUIL (François, marchand de moutons) de ROZE imprimeur à TONNERRE.

1819 - Le pressoir bannal passe des héritiers ROZE Sébastien à BESSON Pierre de MOLAY.

1960 - Les bâtiments du pressoir bannal, construits sur le style de la grange aux dimes, sont rasés par FROGERAIS, retraité de PARIS, qui les avait achetés de BOUCHERON.

Un rapport fait à la séance de la société des sciences historiques d'AUXERRE, du 14 juillet 1863, nous apprend que vers 1568 et 1570 le castel de NOYERS était possédé par un baron, tour à tour, selon son intérêt, royaliste et ligueur, mais toujours également pillard et sanguinaire ; ayant fait beaucoup de prisonniers qui se montraient récalcitrants à la rançon, et voulant économiser ses vivres, il résolut d'essayer combien un homme pourrait vivre de jours sans manger, etc ...

Le chemin de fer d'intérêt local de la vallée du SEREIN reliait LAROCHE MIGENNES à LISLE - ANGELY.

On l'appelait communément le tacot.

L'exploitation commencée en 1886 sous le nom de Compagnie des Chemins de fer Départementaux (C.F.D.), inauguration du tronçon LAROCHE - CHABLIS 6 novembre 1887.

L'éclairage des wagons se faisait par lampe à pétrole.

Le chauffage en hiver par des bouillottes remplies à la chaudière de la locomotive que les employés glissaient sous les pieds des voyageurs, en criant "Attention à vos pieds Messieurs Dames s'il vous plait".

Il fallait trois heures 1/4 pour aller de LAROCHE à l'ISLE.

La vitesse fut améliorée en 1939 par les autorails (essence puis, gazogène puis, diesel) - 3 heures pour aller de LAROCHE à l'ISLE.

Concurrencé par l'automobile et son trafic diminué par la dépopulation rurale surtout entre CHABLIS et l'ISLE, la suppression de la cimenterie de MOUTOT, il s'arrêta le 1er janvier 1952.

Le 1er septembre 1887 avait vu le parcours du 1er train de LAROCHE à NOYERS.

L'ouverture de l'exploitation eut lieu le 15 octobre suivant.

Le 23 octobre eut lieu à NOYERS une fête admirable en l'honneur de la ligne.

L'inauguration officielle eut lieu à CHABLIS le 6 novembre 1887. Un train avec locomotive enguirlandée de bleu, blanc, rouge ammena tout les officiels en gare de CHABLIS abondamment pavoisée, la municipalité accueillit députés, préfets, sous-préfets et conseillers généraux aux accents des fanfares de CHABLIS, COURGIS et CHICHEE.

M. Jule FOLLIOT, conseiller général et maire de CHABLIS prononça un discours empreint de grandeur et de progrès, Il y rapela que l'ors des projets de construction de la grande ligne PARIS - LYON, un ingénieur nommé BRUCHET s'était fait le champion du tracé par la vallée du SEREIN.

HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE DE SAINTE VERTU

(d'après la brochure : YROUERRE, par Camille DORMOIS, économiste de l'hôpital de TONNERRE 1863, imprimerie Hérisé).

YROUERRE au XII^e siècle faisait partie de la Chatellerie de NOYERS et de l'ancien Duché de Bourgogne.

Les ANGLAIS envahirent le Conté de TONNERRE et la ville de NOYERS EN 1359.

Le Duc de Bourgogne met TONNERRE à sac en 1414.

Vers 1430, YROUERRE avait un capitaine, ce qui fait supposer, soit une garnison dans ce village, soit une certaine importance du château, à cette époque de troubles, ce capitaine et plusieurs autres des environs se servaient du char que possédait l'hôpital de TONNERRE et, sans payer.

Après la guerre de cent ans et en raison de la misère consécutive à ces guerres, les seigneurs d'YROUERRE, Catherine de SEREIN et Robert de MANDELLOT affranchissent leurs habitants. (les serfs de NITRY sont affranchis en 1278 par l'abbé de MOLESME leur seigneur). La charte d'affranchissement (14 aout 1451) est aux archives de l'hôpital de TONNERRE.

En juillet 1203, (archives de MOUTIERS la Celle à TROYES, écrit en latin) le seigneur Conte de AUXERRE et TONNERRE, Pierre de COURTENAY (Ce Pierre était le fils du septième fils de Louis VI. Le gros, il avait épousé Isabelle de COURTENAY en 1152), décharge les moines de MOUTIERS la Celle, l'église Saint PIERRE de Sainte VERTU et les hommes de cette ville, du gîte et de toutes les anciennes coutumes auxquelles il avait droit ainsi que ses serviteurs, à la condition qu'il réserve pour lui et le prieur de Sainte VERTU deux bichets d'avoine par an et par feu.

Chaque bête trayant charrue paiera deux sols, et il sera dû douze deniers par quelque hommes que ce soit cultivant la terre de ses mains. Les forfaits et amendes sont réduits de 60 sols à 5 sols. Ceux qui étaient de 5 sols descendent à 12 deniers, le tout ainsi que la justice, partageable entre le seigneur et le prieur.

Les hardes et dépouilles des hommes du seigneur iront au seigneur après leur mort, celles des hommes du prieur iront à celui-ci.

En outre, tous les hommes de la ville de Sainte VERTU devront payer au seigneur tous les ans, à la Saint REMI, dix livres pour lesquelles cette ville demeure quitte envers lui des repas et pitances que ses serviteurs avaient coutume d'y prendre.

C'est cette redevance de dix livres qui, sous le titre d'abonnement due par les habitants de Sainte VERTU, figure au nombre des revenus donnés à l'hôpital de TONNERRE par sa fondatrice, la reine de SICILE, qui avait succédé au conte Pierre de COURTENAY dans la moitié de la seigneurie de Sainte VERTU.

La perception de ce droit d'abonnement donna lieu à plusieurs difficultés par suite des guerres de cent ans et de la ruine du pays qui en suivit.

Ce n'est qu'en 1496 que l'Hôpital poursuivit les habitants de Sainte VERTU devant le bailli de TONNERRE qui les condamna, le 23 mai 1497. L'instance fut portée en appel devant le siège de VILLENEUVE le Roi, Lorsqu'une transaction réduisit à 8 livres le droit d'abonnement ainsi payé depuis lors.

En 1439 l'hôpital de TONNERRE faisait acte de seigneur à Sainte VERTU en acceptant la demande de plusieurs individus de POILLY de venir y habiter et en consentant à convertir la redevance en une annuité de 10 sols tournois à payer par les plus riches en "chevance" (propriétaires sur les deux villages et 5 sols pour les plus pauvres.

En 1444, les "écorcheurs" (bande de soldats pillards de la fin de la guerre de cent ans) incendiaient Sainte VERTU et massacraient les habitants, sauf 4 hommes qui se réfugièrent à POILLY (relevé sur l'histoire des villages de l'YONNE).

Le village était construit à cette époque, le long du chemin près de l'église de Saint MEDARD et du cimetière, il se reconstruisit quelques années plus tard autour du prieuré, emplacement actuel, on l'entoura d'un fossé et d'un mur de défense. Le chemin dit de derrière les murailles, la rue de la POTERNE, le Guichet (descente de l'abreuvoir à côté du pont) rappellent par leur dénomination ces ouvrages de défense. Et les vieux dans mon jeune temps parlaient encore de la porte d'en bas et de la porte d'en haut.

En redressant le virage de la route dans la côte du chemin d'YROUERRE ; dans le talus qui borde le champ de PLAIN Gaston, on a trouvé, en 1946, des squelettes humains, dont celui d'un enfant.

Seigneur et possesseurs de la terre d'YROUERRE et Sainte VERTU.

1271 - Marie CHAMPOLAIN, puis Etienne, marié à Jeanne de BOUILLY, leur fils GAUCHER d'YROUERRE, gouverneur des contés d'AUXERRE et de TONNERRE (1372 à 1377), puis son fils Guillaume d'YROUERRE (écuyer).

Début XV^e siècle, Robert de Mandelot d'ARGENTEUIL et son épouse Catherine de SEREIN, auteurs de la charte d'affranchissement d'YROUERRE en 1451.

Leur successeur serait Gaspard Bureau maître d'artillerie du Roy, mais jusqu'en 1495 la seigneurie d'YROUERRE reste possession de la maison d'ARGENTEUIL, à cette époque représentée par Claude MANDELLOT qui donne la terre d'YROUERRE à son neveu Arthur de FONTAINE, capitaine de TONNERRE et garde des sceaux de la pauvreté de cette ville (sous ses titres, celui-ci est nommé dans la transaction du 23 mai 1497 concernant les habitants de Sainte VERTU)

1527 - La terre d'YROUERRE passe à la maison de SAUTOUR (château de NEUVY) Hélion de SAUTOUR est seigneur d'YROUERRE (inhumé en l'église d'YROUERRE en 1557, ainsi que sa femme Anne de CHATAIGNERAY en 1571), ensuite François de SAUTOUR marié à Roberte de VIENNE, puis leur fille Anne mariée à Jean de ROCHEFORT, possesseur du château du même nom près de Cry (en ruines).

Jean de ROCHEFORT décédé en 1604, par son testament, il est enterré dans l'église d'YROUERRE et donne une rente annuelle et perpétuelle aux pauvres ainsi que deux à trois cents écus pour sa statue (brisée à la révolution de 1789, la tête de cette statue est conservée par M. LECOURT de BERU).

1607 - Anne de SAUTOUR, Veuve de Jean de ROCHEFORT, fait passer la seigneurie d'YROUERRE dans la branche de CHOISEUL dite de Francière en épousant en secondes noces Jean de CHOISEUL, baron de Francière, capitaine de 50 hommes d'armes et gouverneur de LANGRES (1607).

De ce mariage est issu Louis de CHOISEUL, chevalier, marquis de Francière, lieutenant général des armées du Roy, baron de NEUVY et de VONCOURT seigneur d'YROUERRE et Sainte VERTU, marié en 1632 à dame Catherine de NICEY et inhumé dans la chapelle d'YROUERRE en 1663, la Veuve figure dans une transaction (15 mars 1674) conclue avec le prieur de Sainte VERTU.

Claude de CHOISEUL, leur fils, succède dans la seigneurie d'YROUERRE, (il était aussi seigneur de Fontaine BETON), CHICHEE et Sainte VERTU en partie, conseiller du Roy en tout ses conseils d'état et privé, chevalier de ses trois ordres, doyen des maréchaux de FRANCE, Gouverneur et grand bailli de Langres et ensuite de VALENTIENNES, portait le titre de conte, puis maréchal de FRANCE, (voir registre état civil de Sainte VERTU 1686 - 1696).

Il épousa en 1658 Catherine Alphonsine de RENTI et décéda à PARIS en 1711 âgé de 78 ans.

Les terres d'YROUERRE, CHICHEE et Sainte VERTU ont été acquises par Claude Gustave DESSALLES, baron de Rorthé premier maréchal de LORRAINE et BARROIS, en 1719 il les abandonnait à sa fille Anne Eléonore Dessalles, mariée à Claude Henri de DIO, palatin de Montperroux, lieutenant-colonel du régiment de Mortemar ; qui fait reconstruire le chateau d'YROUERRE.

Son fils Claude, Gustave, Eléonore de DIO, palatin, marquis de Montperroux (ce nom est inscrit sur la petite cloche du clocher de Sainte VERTU qui est datée de 1742) lui succède et cède en 1766 ses terres d'YROUERRE et Sainte VERTU à sa fille Henriette Marie, épouse du marquis Dominique Joseph Nicolas de CAMBIS de VILLERON.

Celui-ci les vendit en 1767 à Thomas Urbain MAUSSION, chevalier, conseiller du Roy ; marié à dame Catherine Thévenin de TANLAY.

MAUSSION termina la construction du chateau et revendit la terre d'YROUERRE et Sainte VERTU à M. Noël de Jourda, conte de VAUX, maréchal de FRANCE, grand croix de l'ordre Militaire de Saint Louis, commandant en chef de la province de Bourgogne (3 juin 1786 pour le prix de 260 000 livres).

En 1788 Noël de Jourda lègue l'usufruit de la terre d'YROUERRE à sa fille Jeanne Marie Thérèse Jourda de VAUX, mariée à Louis Gabriél Malo de VAUBOREL, marquis de VAUBOREL, maréchal de camp, et la nue propriété à son petit fils Louis Joseph conte de FOUGIERES, colonel, qui l'échange en 1823 à Anselme, François, Marie, Henri, marquis de ROCHE DRAGON contre les domaines et terres de FOUGIERES (ALLIER).

En 1825 - L'usufruit de la terre et chateau d'YROUERRE est vendu au Marquis de LOUVOIS, propriétaire du chateau d'ANCY le FRANC, descendant du grand LOUVOIS qui avait acheté le conté de TONNERRE.

En 1826 - L'usufruit et la nue propriété est revendue à M. Paul Alexandre, conte de Greppé et son épouse, demeurant à Milan qui l'habitèrent que peu de temps.

Puis le chateau et dépendances furent revendues en plusieurs lots aux habitants d'YROUERRE. L'Orangerie fut achetée par la Commune qui en fit la mairie et l'école. Le chateau proprement dit, sans les dépendances à MALAPRIS, vigneron.

(On peut voir à la mairie de Sainte VERTU sur un registre des mutations que les terre (50 ha environ) et bâtiments du prieuré ainsi que le moulin bannal confisqués, à la révolution, ont été achetés à la vente des biens nationaux par Mme de VAUBORELLE, marquise d'YROUERRE et d'autres lieux. Et qu'elle les revendit en bloc vers 1818 à Jacquillat de POILLY et DROIN, juge de paix à ANNAY.

La marquise de VAUBORELLE possédait à Sainte VERTU en 1789 et jusque vers 1826, environ 40 ha de terres et prés, dont le pré de la Morte de Moulins d'une contenance de 3 ha 81, allant du gué des Pierres à la route de POILLY ainsi que les batiments de ferme, le colombier, un vivier prenant l'eau dans le sous-bief et la rejetant à la rivière en dessous du gué des pierres ce vivier comblé par LAVAUD de 1925 à 30. L'habitation de la ferme a été reconstruite en 1872 par le curé GAUTHERIN nouvel acquéreur.

Près de la source de Saint BLAISE était au XII^e siècle le petit village d'ARBONNE, tenu par la commanderie des Hospitaliers Saint Jean de Jérusalem. En 1190 Clérembaud, sire de NOYERS, signe une rente annuelle de Cent sols pour les Hospitaliers d'ARBONNE.

En 1216 les troupes de la Contesse de CHAMPAGNE assiégeant le chateau de NOYERS, dévastent les environs, dont le village d'ARBONNE. Au XIV^e il n'en reste que ruines et une chapelle dédiée à Saint BLAISE. Au milieu du XIV^e y vivait un hermite. On y vint longtemps en pèlerinage le 3 février où une messe était célébrée dans la chapelle.

Site GALLO-ROMAIN d'ARTHUISOT.

Bulletin de la société des sciences de l'YONNE, année 1894, notes sur le compte rendu rédigé par M. le curé VILLETARD de POILLY.

La villa d'une certaine importance, découverte lors de la construction de la voie de chemin de fer (60 mètres de longueur) mériterait que l'on y entreprenne des fouilles sérieuses.

La trace des murs reste visible sur le sol de la voie (0 m 60 d'épais) enduits de chaux aux couleurs brillantes ou dominant le rouge et le vert.

Pavés en pierre d'YROUERRE. Une salle au moins est pavée en mosaïque. Il a été trouvé un carreau presque entier de mosaïque blanche, noir et rouge (30 cm de côté).

Tous les genres de poteries en débris furent trouvés, certains avec ornements mythologiques, un avec oiseaux qui becquetent un fruit.

Sur le fond d'un vase on lit BANVINUS. Des médailles furent aussi trouvées, un sifflet en os, une meule de moulin à bras 38 cm de diamètre. Un fragment de base de colonne et des grosses pierres de taille.

En 1976 une pierre de taille avec sculpture est emmenée, sur mes indications et déposée au musée de TONNERRE. Une petite statuette représentant un personnage assis a été emmenée au musée d'AUXERRE par l'abbé DUCHATEL.

M. le curé VILLETARD parle aussi de vestiges Gallo-romains trouvés à AIGREMONT à côté du bois des Epinottes où il y aurait des fouilles à faire. Le site est signalé par des débris de poteries et tuiles.

A noter que le curé VILLETARD se souciait peu des limites de finage situant ARTHUISOT sur POILLY, il peut aussi se tromper de finage en parlant d'AIGREMONT pour les Epinottes.

LES PRINCIPAUX PROPRIETAIRES DE SAINTE VERTU EN L'AN XII
DE LA REPUBLIQUE

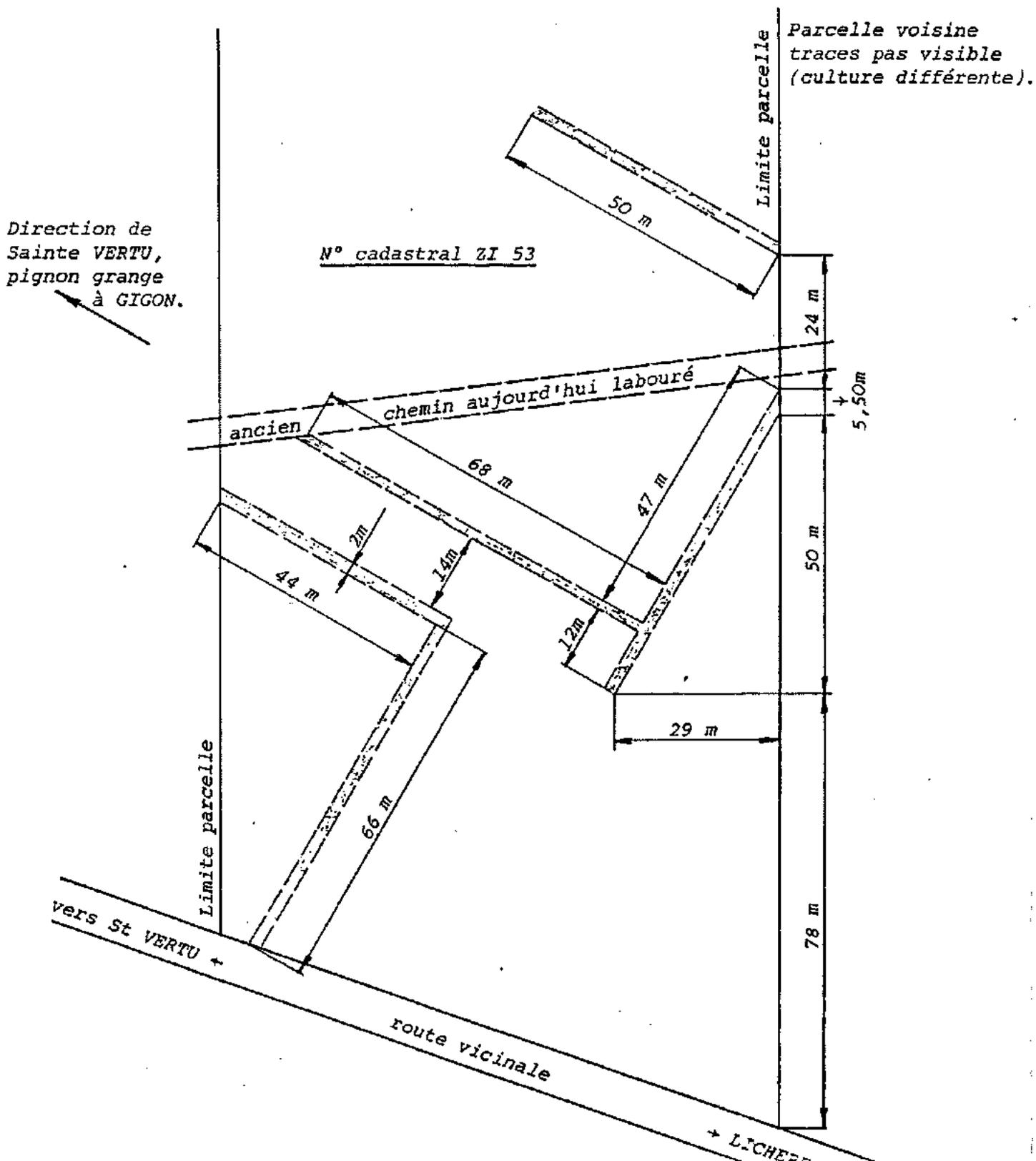
- BECHINAT Jérôme 80 parcelles 13 ha 50 - revenu 96 F 20
"vigneron"
- BERTHAULT Jean 225 parcelles - revenu 162 c 90
"laboureur" sans les chenevières
- BOUILLE Nicolas - revenu 454 F
"laboureur"
- HOPPENOT dit Petit gris (ferme des Pitriots 204 F 5
- LABOSSE Jean 75 parcelles - revenu 96 F
- Quatre MARTIN sont surnommés :
- MARTIN Edme dit 'La Violette'
 - MARTIN Edme dit 'Pied pou'
 - MARTIN Edme dit 'Le Guenilleux'
 - MARTIN Jean-Baptiste dit 'L'apôtre'
- MATHIEU Jean - revenu 105 F
- PLAIT Claude - revenu 439 F dont Cotat Tiennet 1ha1
et Sentier d'ARTON
1ha51 n° 577
- PLAIT Edme Martin 300 parcelles - revenu 466 F
la plus grande fait 1ha96 au Sentier d'ARTON n° 577
- PLAIT Jacques - revenu 108 F
- PLAIT Jean le maire - revenu 325 F n° 577 dont Sentier
d'ARTON 1ha51
- PLAIT Louis la Veuve - revenu 32 F 25
- ROBINET Jacques - revenu 100 F (père de mon arrière
grand-mère, mariée à
BECHINAT)
- Mme de VAUBORELLE - revenu 2480 F (chatelaine d'YROUERRE
et Sainte VERTU)
- La Nation - Bois de BERGE 84 a bien national confisqué du PRIEURE.
- BOUILLE Jean Nicolas à MOLAY 264 F
- MARLOT Jean Baptiste - tonnelier à MOULINS 31 ares Pré prin.
84 parcelles - revenu 308 F dont Cotat Tiennet 1h18

ANNEE DE GRANDE SECHERESSE 1976

Traces d'anciennes construction ou de fossés, vus à Sainte VERTU lieu-dit Champ des Pierres ZI 53 appartenant à LANDRIER André.

Ces traces déjà remarquées par les anciens, jamais fouillées, se trouvent près d'un endroit où, au siècle dernier des pierres de taille existaient encore et qui furent incluses dans le remblai du chemin de fer à sa construction en 1885.

Ci-dessous, croquis en pointillé des traces avec cotes de repérage.



FAMILLE LABOSSE : DATE DE NAISSANCE ET DECES

| | | | | | | |
|---|----------|--------|-------|------|-----------|---------|
| Joseph LABOSSE | décédé à | 70 ans | né en | 1608 | décédé en | 1678 |
| Françoise ROBINET | " | 70 ans | " | 1618 | " | 1688 |
| ↓ | | | | | | |
| François LABOSSE | " | 37 ans | " | 1650 | " | 1687 |
| Marie BERNARD | " | 78 ans | " | 1638 | " | 1727 |
| ↓ | | | | | | |
| François LABOSSE | " | 74 ans | " | 1685 | " | 1759 |
| Madelaine DROIN | " | | | | | |
| ↓ | | | | | | |
| Jean LABOSSE | " | 79 ans | " | 1716 | " | 1795 |
| Anne MARTIN | " | 74 ans | " | 1718 | " | 1792 |
| ↓ | | | | | | |
| Jean LABOSSE | " | 78 ans | " | 1754 | " | 1832 |
| Marie Madelaine MERLE | " | 79 ans | " | 1764 | " | 1843 |
| ↓ | | | | | | |
| Jacques Jean Baptiste LABOSSE | " | 78 ans | " | 1807 | " | 1885 |
| Louise Antoinette MION (dite Toinette) | " | 64 ans | " | 1811 | " | 1875 |
| ↓ | | | | | | |
| Jean Baptiste Appolinaire LABOSSE | " | 69 ans | " | 1840 | " | 1909 * |
| Mélanie Augustine BECHINAT | " | 76 ans | " | 1845 | " | 1921 ** |
| ↓ | | | | | | |
| Louis Charles LABOSSE | " | 54 ans | " | 1875 | " | 1929 |
| Alice BLOT | " | 97 ans | " | 1882 | " | 1979 |
| ↓ | | | | | | |
| Lucien Charles LABOSSE | | | " | 1910 | | |
| Julie Louise Fernande FOURNIER | | | " | 1915 | | |

* Décédé d'une congestion pulmonaire.

** Impotente presque aveugle, enflamme ses vêtements avec sa chaufferette.

L'article ci-dessous, a été découpé dans le journal "L'YONNE REPUBLICAINE".

Ce Louis BOURDILLAT, natif de Sainte VERTU avait appri le métier de cordonnier en faisant le tour de FRANCE.

Il était installé cordonnier à Sainte VERTU, un peu avant 1910, dans la maison qui fait face à la place de l'Eglise au coin de la ruelle de la Chaume et de la Petite rue appelée le Coutât. De naissance, il était handicapé des hanches et marchait difficilement, se penchant de gauche à droite. C'était un cordonnier très adroit, qui fit toute sa carrière à Sainte VERTU. Il s'était fait une réputation en confectionnant des souliers très solides, pour tous les laboureurs des environs. Avant la guerre de 1939, il employait un ouvrier. Il avait acheté un coffre-fort pour placer ses titres de rentes. Il ne cachait pas ses idées politique très avancées, c'était un bon vivant, il avait une vigne que cultivait son père, et sa cave était le lieu de discussion avec les amis et clients. Il était célibataire, mais dans les dernières années de son activité professionnelle, il vécut avec la veuve d'un oncle, à la mort de celle-ci, il s'en alla rester à l'Hospice de NOYERS où il mourut le 14 mai 1966 (Il était né le 16 octobre 1888).

SON CERCUEIL ÉTAIT PRÊT DEPUIS 22 ANS

Un de nos compatriotes de Sainte-Vertu vient de disparaître, à l'âge de 75 ans : M. Louis Bourdillat, ancien cordonnier, que tout le monde connaissait sous le surnom de « Le Bonif ». C'était un célibataire endurci et assez original. Sa grande fierté était de montrer, aux amis qui lui rendaient visite, le cercueil qui l'attendait depuis 1941. Cercueil magnifique, d'ailleurs, possédant un couvercle pouvant se rabattre grâce à deux charnières et sur lequel étaient sculptés une bouteille, deux verres et une grappe de raisin. Les poignées étaient en fer forgé !

Mais l'originalité de M. Bourdillat ne s'arrêtait pas là. Il tint à se faire enterrer au milieu de ses sapins, au lieu dit « La Côte-Nouée ». Il fit plusieurs démarches pour obtenir l'autorisation de la préfecture et nous croyons savoir que, dans notre département, deux seules personnes avant lui, avaient obtenu cette autorisation.

Sa tombe, toute simple, fut creusée au pied d'un magnifique sapin, dans un endroit où les taillis sont très épais.

Mais si M. Bourdillat a voulu reposer dans un lieu retiré et calme, nous avons bien peur qu'il soit souvent dérangé ! En effet, si un de ces jours vous passez par Sainte-Vertu et que vous vous y arrêtiez, on vous demandera sans doute : « Êtes-vous allé voir la tombe « au Bonif » ? Car tout le monde parle de lui, un petit sourire aux lèvres, mais, dans le fond, avec un peu d'admiration et de fierté aussi.

Page d'histoire locale

La ligne ferroviaire défunte de la vallée du Serein à l'honneur

Pour pallier à une information insuffisante, au sujet d'une publication d'une revue magazine, concernant la ligne ferroviaire et défunte de la vallée du Serein, en voici un résumé de description historique. Il permettra aux générations actuelles de connaître les principaux événements et les activités de cette ligne modeste de transports, qui favorisa en son temps d'existence, le commerce de toutes productions de cette région de l'Yonne.

Le texte historique et caractéristique de la voie ferrée d'intérêt local, au trafic prospère, à l'époque où elle n'était pas concurrencée par les services routiers, les nombreuses photos reproduites, réparties sur l'ensemble du réseau, illustrent et enrichissent les souvenirs de façon durable. La présentation satisfaisante du magazine est à l'honneur des responsables, MM. Jean-Claude Riffaud et Jacques Renaud, ainsi qu'à leurs collaborateurs.



Pont du chemin de fer de Poinchy.

C'est dans sa session d'août 1881 que le conseil général de l'Yonne prenait définitivement position en faveur de l'établissement de la ligne ferroviaire du Serein, à voie unique d'un mètre de largeur. Les travaux furent exécutés par la compagnie des chemins de fer départementaux (C.F.D.), de décembre 1882 à la mi-septembre 1887, reliant Laroche-Migennes à L'Isle-Angely, s'étendant sur près de 75 kilomètres et devant comporter sept stations et neuf haltes.

La tracé de la voie nécessita cinq ouvrages d'art :

- Un pont sur l'Armançon, près de Laroche-Migennes, avec deux travées métalliques de 37,50 m chacune.

- Un pont bois sur la ligne P.L.M. se dirigeant sur Auxerre et Nevers, avec tablier métallique de 11,60 m de portée.

- Et trois ponts sur le Serein, à Beaumont, à Pontigny et à Poinchy, avec deux travées métalliques de 26 mètres chacune.

Le 1^{er} septembre 1887 vit le parcours du premier train de Laroche à Noyers. L'ouverture de l'exploitation eut lieu en grande pompe le 15 octobre suivant. Peu après, le 23 octobre, une fête

de Lyon, nos pères avaient eu un moment l'espérance de la posséder... Un vaillant ingénieur, Bruchet, s'était fait le promoteur, le champion du tracé par la vallée du Serein ; mais après des fatigues inouïes, un labeur incessant, combattu par de hautes influences, il vit ses études rejetées, et, à bout de ressources, après avoir payé de son temps, de sa poche, de son intelligence, il finit par payer de sa vie son dévouement à notre pays.

« ... La ligne de Lyon, dont je salue en ce moment l'éminent directeur, ... sera toujours, à nos yeux, comme un grand fleuve vivifiant tout sur son passage... »

« ... Nous, nous serons tout petits, tout modestes ; nous serons le ruisseau qui, comme un timide affluent, viendra mêler ses cours aux ondes du grand courant. Mais, par notre travail, notre industrie, par nos efforts soutenus, nous voulons que l'affluent coule toujours, que notre chemin de fer vive ! »

« Avec une population labo-

re fin du conflit, les frais élevés du fonctionnement, des réparations, et les charges sociales, firent apparaître le déficit. Mais notre « cher tacot » tenait bon à la vie et en 1926 on vit de nouveau l'avenir avec confiance. Et la C.F.D. fit exécuter un certain nombre de travaux destinés à accroître le débit de la ligne. Il fut même question de transformer la voie à l'écartement normal sur toute sa longueur, et par suite le coup de l'opération fit renoncer à son exécution.

En 1933, des essais d'automotrices Renault firent naître des espoirs chez les usagers. La ligne connut un regain d'activité, grâce aux convois des matériaux nécessaires à l'approvisionnement du camp de Varennes, et de ceux destinés à l'exposition universelle de 1937.

Malgré un plan de redressement des C.F.D. qui prévoyait l'emploi généralisé d'automotrices en remplacement des convois-vapeur trop lents, un décret du 25 avril 1939, le déclassement pur et

et ne cessèrent d'augmenter qu'en 1939. Du fait de la guerre ils regressèrent mais reprit leur progression à partir de 1948. L'année de la fermeture voyait malgré tout une nette amélioration due à une compression du personnel et des dépenses d'exploitation. Ce résultat positif leur n'empêcha pas la fermeture après plus de 64 années de service public.

Nos proches ancêtres se seraient heureux de « posséder » rouler, de voir et d'entendre le « cher » tacot aux coups de sifflet stridents des locomotives à vapeur, à tous les passages à niveau, même ruraux, dont l'honneur des trains contribuait un peu à régler le travail des ouvriers de campagne. Les « anciens » avaient leur petit train, certes d'entre eux ont affirmé, au cours du service, « qu'à défaut de grand train, un petit train valait mieux que rien ! ». Mais le progrès technique et social lui a été funeste

depuis longtemps. Le mois suivant se renouvelait une autre inauguration officielle, avec encore plus d'éclat et en présence de hautes personnalités.

Une inauguration grandiose

C'est le dimanche 6 novembre 1887, qu'eut lieu à Chablis, centre principal du dépôt, du trafic et de l'administration C.F.D., la plus importante fête d'inauguration de la ligne départementale, par un temps favorable. La fête magnifique débuta à Laroche. La gare de cette localité était splendidement ornée de drapeaux, et à 11 h 35, le train officiel, avec sa locomotive enguirlandée des couleurs nationales, démarrait, emmenant les invités : M. Lax, délégué du ministre des Travaux publics ; MM. Laffon, Deihou et Javal, députés de l'Yonne ; M. Faura, préfet de l'Yonne, MM. les sous-préfets de Sens, Joigny et Avallon, et la plupart des conseillers généraux.

Partout une foule enthousiaste accueillit le passage du train, et toutes les gares jusqu'à Chablis étaient décorées de la façon la plus exquise. Toutes les municipalités présentèrent leurs hommages aux personnages officiels. Les fanfares de Seigneley, Ligny-le-Châtel et Maligny participèrent en exécutant l'hymne national.

Mais le clou de la fête était à Chablis. Une foule immense était accourue des localités environnantes et les abords de la gare étaient littéralement envahis. On avait répandu là une profusion de drapeaux, de guirlandes et d'emblèmes, et trois fanfares, celles de Chablis, Courgis et Chichée faisaient retentir les échos d'harmonieux accents. La municipalité toute entière attendait à la gare, et M. Jules Follot, conseiller général et maire de Chablis, souhaita la bienvenue aux arrivants en un discours éloquent, empreint de grandeur, de progrès, d'espérance et de satisfaction. En voici des phrases essentielles :

« ... C'est le pays tout entier qui, donnant libre cours à ses sentiments d'élite devant lequel j'ai l'honneur de parler en ce moment.

« ... Cette population a voulu prouver que c'était aujourd'hui la fête de tout le monde sans distinction d'âge, de situation sociale, d'opinion politique ; elle a eu à cœur d'affirmer que ce n'était pas seulement une œuvre locale, mais départementale.

« ... Vous êtes ici dans un petit coin privilégié de notre pays de Bourgogne, dans un endroit où la population, pleine de sève et d'énergie, est toujours vibrante quand il s'agit d'une œuvre de progrès.

« ... Nous voulions une voie ferrée, nous voulions nous rattacher au mouvement à la vie active et féconde des grandes villes, nous voulions surtout abréger la distance qui nous séparait de la capitale.

« ... Il y a quarante-cinq ans, lors de la construction de la ligne

une fois de plus que dans la vieille Bourgogne, les cœurs battent à l'unisson et unissent, dans un même élan généreux, l'amour du travail à celui de la République ».

M. Lax, précité, de plus directeur des chemins de fer, a remercié M. le maire de Chablis de son excellent accueil, et a adressé quelques paroles sympathiques au représentant de la compagnie P.L.M., laquelle a prêté son concours le plus bienveillant à la Compagnie des chemins de fer départementaux.

Puis le cortège s'est dirigé vers la salle du banquet, les fanfares en tête, et suivi d'une population joyeuse et enthousiaste. Il a parcouru les principales rues de la ville, lesquelles étaient ornées de drapeaux, de verdure et de fleurs, et agrémentées d'arcs de triomphes monumentaux.

Le banquet comprenait 114 couverts. Il se termina, au dessert, par six toasts, célébrant honorablement l'inauguration de la ligne, destinée à porter dans la vallée du Serein, l'activité commerciale et le progrès moderne.

Dans la soirée, un magnifique feu d'artifice des mieux réussis, attirait des milliers de spectateurs et plusieurs bals conviaient la jeunesse aux plaisirs de la danse.

Une période prospère et heureuse

Le chemin de fer du Serein allait desservir l'une des vallées les plus riches du département et les plus peuplées en reliant plusieurs centres de commerce et d'industries, répartis dans les cantons de Seigneley, Ligny-le-Châtel, Chablis, Noyers et L'Isle-sur-Serein. Les principaux centres d'exploitations étaient les carrières de pierres de taille à Massangis, à peine exploitées auparavant, du bois de chauffage et des charbons de bois des forêts d'Hervaux et de Châtel-Gérard. Les produits agricoles nombreux, les vins renommés de la région de Chablis avaient fait pencher la balance au bénéfice de cet axe qui présentait un double débouché sur le réseau P.L.M., et sur la gare d'eau à Laroche.

La gare de Chablis était le centre du réseau où étaient construits le dépôt des locomotives à vapeur de la marque belge Saint-Léonard, avec leurs wagons divers, le matériel en réserve et les ateliers.

Dès la fin 1887, le volume des transports dépassa toutes les espérances, et il fallut approvisionner des wagons supplémentaires et agrandir les installations des stations.

Une sérieuse collision de deux trains au tournant de Vaudon, près de Chichée, le 1^{er} décembre 1890, endommagea deux locomotives, par suite d'une interprétation erronée d'une dépêche.

La période de prospérité de la ligne dura jusqu'en 1914. Dès le

Second Guerre mondiale et l'invasion du territoire.

Une prolongation de vie justifiée

La compagnie, seule, mit sur pied son plan de réorganisation. Des automotrices furent amenées et utilisées, les trains à vapeur réduits, un locotracteur diesel fut approvisionné et les trains de marchandises mis en marche à la demande.

Ce dernier fut bientôt immobilisé par la pénurie de gas-oil, et les automotrices durent être modifiées pour la marche au gazogène. Mais très souvent l'on vit l'automotrice en détresse remorquée par la locomotive de secours, venue de Chablis, ce qui ne manquait pas de pittoresque.

En raison des circonstances, l'Etat avait décidé de reconduire l'exploitation provisoire jusqu'à la fin des hostilités. Ce régime dura pendant toute l'occupation jusqu'au bombardement de Laroche, le 31 juillet 1944. D'importants dégâts amenèrent l'arrêt du service pendant plusieurs jours. La ligne était détruite sur 800 mètres. La gare de Laroche légèrement touchée, la maison de garde de Cheny effondrée, et ce qui était plus grave, le pont sur l'Armançon détruit.

Un ouvrage provisoire fut mis en place, consistant à établir une portion de voie pour son passage sur le pont de pierre voisin, et parallèle à celui détruit, de la ligne de Laroche à Nevers, et les relations sur Laroche repriront le 10 juillet 1945. Le service normal fut rétabli et les locomotives à vapeur mises en réserve. La compagnie envisagea fin 1944, le prolongement de sa ligne, de L'Isle-Angely sur Avallon. La S.N.C.F. fit admettre la pose d'un troisième rail à l'intérieur de la voie normale. Faute de crédits et de disponibilités en rail de 38 kg, cet intéressant projet n'aboutit pas.

La ligne C.F.D. obtint un renfort en automotrices ou autorails Billard, et en locotracteurs diesel. Le pont métallique près de Migennes, sur l'Armançon, définitivement rétabli, fut mis en service le 5 avril 1949.

Mais parallèlement au renouveau de la ligne, la concurrence routière reprit de plus belle. Plus de restrictions ! Le train était de nouveau délaissé par la population. La convention provisoire d'exploitation, qui était renouvelée chaque année, fut remise en cause par les élus. Malgré un redressement spectaculaire du trafic, le département qui gardait toujours en réserve le décret de déclassement n'hésita pas à le mettre en application en dépit des énergiques protestations des usagers.

Le 31 décembre 1951, le dernier autorail assurait le service T A. Partit de Laroche, à 20 h 55, il terminait son dernier voyage à L'Isle-Angely, à 22 h 55.

Il faut remarquer que les déficits apparurent sur la ligne dès 1926,

matériel et du démantèlement des voies furent effectués de 1955. Les anciennes gares transformées ou simplement à d'autres usages. La partie de celle de Chablis construite deux H.L.M., plusieurs classes préfabriquées visières de C.E.G. qui ont peu à peu la voie fut cédée par endroits, en rue, le chemin rural. A Sainte-Vierge longue et profonde tranchée, se remplit depuis lors de décombres et débris. La grande partie, abandonnée à la végétation sauvage, et une certaine nostalgie ; hélas, disparaît progressivement.

Le pont de chemin de Pontigny a été détruit. C'autres ponts à deux travées subsistent, nous souhaiterions celui de Poinchy soit conservé souvenir inoubliable de cette ancienne ligne, au titre d'art historique d'armature que. Son aspect inchangé, hélas, nous paraît toujours quand on songe qu'il fut chargé de gros blocs de Massangis, et de nombreuses feuilles de vins de Chablis.

Nous considérons que le zine illustré, paru depuis ce temps, est un hommage à la naissance à l'adresse de la ligne départementale et de la vallée du Serein.

Pour une documentation technique et supplémentaire, consulter le « Magazine des Trains à vapeur et des secondaires 11, 1979/3, au M.T.V.S., 3 rue Lekaïn, 78600 Malville, téléphone 962.95.11 (19 heures).

A cette occasion, nous remercions les personnes possédant des photos et documents sur cette ligne, de se faire un rapport avec M. Jacques rédacteur en chef du M.T.V.S. à l'adresse ci-dessus. — Robert FÉYI chabliensien.

Bibliographie :

- Magazine des Trains à vapeur, n° 11.
- Almanach historique de l'Yonne, 1888.
- Notes particulières mentaires.

DANS

LYONNE
Région

le PUBLICITÉ

fait monter
VOTRE
CHIFFRE
D'AFFAIRES

ORIGINE DU NOM DU VILLAGE DE STE VERTU

Le nom de Ste Vertu, qui s'écrivait autrefois les Stes Vertus, serait dû au séjour qu'y fit St Médard vers l'an 500. Ste Vertu s'appelait à cette époque Sylvianicus, ce qui signifiait, le pays de Sylvain.

La légende dit que St Médard, à la fin d'un séjour de mission à Sylvianicus, tellement enchanté du comportement des habitants lors de ses oraisons de propagande religieuse, il termina son discours d'adieu en vantant les Stes Vertus du village.

Ces mots de Stes Vertus restèrent dans le souvenir des habitants, à tel point que, lorsque vers le 9^e ou 10^e siècle, l'habitude venant un peu partout d'abandonner les noms de village à consonnance romaine, il devint courant de dire les Stes Vertus et on oublia Sylvianicus.

Dans le mur du clocher du village on peut voir une sculpture représentant St Médard avec sa crosse d'évêque et auprès de lui une jeune fille semblant vouloir s'en écarter.

Certains, racontant l'histoire d'une façon plus humoristique que ce que je viens de vous dire, prétendent que St Médard au cours de sa mission dans Sylvianicus, y remarquant de si jolies filles, il aurait été tenté de leur faire la cour, oubliant sa mission. Mais ces jolies filles très sages et vertueuses ne se seraient pas laisser entraîner et l'auraient renvoyé à son sacerdoce. C'est pourquoi St Médard remercia dans son discours, les Stes Vertus du village qui avaient su le préserver de la tentation, l'empêcher de succomber à Satan, à ses pompes et à ses oeuvres.

A remarquer que dans l'histoire des saints, on attribue à St Médard, l'institution du couronnement de la rosière.

HISTOIRE DE LA SOURCE DE ST POTENTIEN

SITUÉE EN LIMITE DU FINAGE DE STE VERTU ET POILLY

St Potentien y aurait séjourné au cours d'un voyage qu'il fit de Chatel-Censoir à Sens dont il fut le 2ème Archevêque et martyrisé sous l'empereur Valérien vers l'an 254. Il aurait opéré des prodiges aux villas gallo romaines de Sylvianicus toutes proches (Les villas détruites plus tard par les normands).

Sur la petite colline faisant immédiatement face à la source, finage de Poilly, était un hermitage et une Chapelle dépendants du prieuré de Ste Vertu. Jusqu'à la révolution y vivait un gardien de Chapelle, subsistant pauvrement d'une vigne, ruches, un lopin de terre et des aumônes des gens qui venaient faire des neuvaines à la source qui, à cette époque coulait dans une vasque et sortait de la bouche d'un chérubin sculpté dans la pierre, il y avait un gobelet attaché à une chaîne, l'eau guérissait soi-disant les rhumatismes. A la fin du 18 ème siècle, un habitant de Poilly, nommé Farcy, marchant avec des béquilles aurait été guéri subitement à la source, après une neuvaine, il serait rentré en courant à Poilly, ayant jeté ses béquilles dans la rivière toute proche de la source, il serait arrivé sur le pont de Poilly avant ses béquilles emportées par le courant et aurait provoqué un attroupement par ses cris de joie.

Les bâtiments et la chapelle vendu comme bien national après la révolution furent démolis et vendus pour faire disparaître ce lieu de superstition.

On peu encore voir dans les bois des débris de mur. Une croix en pierre à été édiflée au-dessus de l'emplacement au siècle dernier par un curé de Poilly.